

# GRÂCE L.-ARBITRE

## DE LA GRÂCE ET DU LIBRE ARBITRE.

*Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.*

In Oeuvres complètes de Saint Augustin, sous la direction de M. Raulx, Tome XVI ème  
Bar-le-Duc 1871, pp. 268-294

CHAPITRE PREMIER. INTRODUCTION.

CHAPITRE II. L'HOMME EST DOUÉ DU LIBRE ARBITRE.

CHAPITRE III. LA VOLONTÉ REQUISE, MÊME POUR CONNAÎTRE LA LOI.

CHAPITRE IV. LA GRÂCE NÉCESSAIRE A LA VOLONTÉ POUR FAIRE LE BIEN.

CHAPITRE V. LA GRÂCE ESSENTIELLEMENT GRATUITE.

CHAPITRE VI. EN COURONNANT NOS MÉRITES, DIEU COURONNE SES DONS.

CHAPITRE VII. LA GRÂCE, PRINCIPE DE TOUS NOS MÉRITES.

CHAPITRE VIII. LA VIE ÉTERNELLE EST UNE GRÂCE.

CHAPITRE IX. LA GRÂCE POUR LA GRÂCE.

CHAPITRE X. LA LOI ET LA GRÂCE.

CHAPITRE XI. LA LOI N'EST POINT LA GRÂCE.

CHAPITRE XII. LA JUSTICE DE LA LOI ET LA JUSTICE DE LA GRÂCE.

CHAPITRE XIII. LA NATURE N'EST POINT LA GRÂCE.

CHAPITRE XIV. SI LA GRÂCE NOUS EST DONNÉE SELON NOS MÉRITES.

CHAPITRE XV. IL FAUT VOULOIR ET POUVOIR.

CHAPITRE XVI. DIEU NOUS DONNE LA VOLONTÉ ET L'ACTION.

CHAPITRE XVII. ÉLOGE ET IMPORTANCE DE LA CHARITÉ.

CHAPITRE XVIII. LA CHARITÉ VIENT DE DIEU.

CHAPITRE XIX. LA CHARITÉ ET LA SCIENCE.

CHAPITRE XX. DIEU TIENS DANS SES MAINS LE COEUR ET LA VOLONTÉ DES MÉCHANTS.

CHAPITRE XXI. DIEU AGIT SUR LE COEUR DES HOMMES POUR INCLINER LEUR VOLONTÉ.

CHAPITRE XXII. LES JUGEMENTS DE DIEU SONT INCOMPRÉHENSIBLES.

CHAPITRE XXIII. DIEU FAIT MISÉRICORDE A QUI IL VEUT.

CHAPITRE XXIV. CONCLUSION.

[Haut du document](#)

*Cet ouvrage est un enchaînement de citations de l'Ancien et du Nouveau Testament , qui établissent à la fois la liberté humaine et la nécessité de la grâce. Les préceptes divins, les exhortations directes adressées à l'homme, prouvent jusqu'à la dernière évidence que l'homme peut agir ou ne pas agir, et que la décision appartient toujours à sa propre volonté. Les témoignages des Prophètes, de l'Évangile et de saint Paul, nous font toucher du doigt l'infirmité de notre volonté pour le bien, la divine assistance qui change les coeurs de pierre en coeurs de chair, inspire les salutaires pensées d'où naissent librement les bonnes oeuvres, et qui prépare notre vouloir à l'accomplissement de la loi*

*Réfutation de cette dernière erreur des Pélagiens : Si la grâce n'est pas conférée selon les mérites des oeuvres, elle l'est du moins selon les mérites de la volonté. Examen de cette question : Pourquoi Dieu commande-t-il ce qu'il doit lui-même donner, et commande-t-il l'impossible ?*

## **CHAPITRE PREMIER. INTRODUCTION.**

1. Pour répondre à ceux qui exaltent et défendent le libre arbitre de l'homme jusqu'à nier et tenter de détruire la grâce, par laquelle Dieu nous appelle vers lui, nous délivre de nos péchés et nous fait acquérir les mérites nécessaires pour parvenir à la vie éternelle, j'ai déjà composé de volumineux ouvrages et dicté de nombreuses lettres, autant du moins qu'il a plu à Dieu de m'accorder le secours de ses lumières. Mais à côté de cette première classe d'adversaires, il s'en élève d'autres qui défendent la grâce de Dieu jusqu'à nier le libre arbitre de l'homme, ou du moins imaginent qu'en défendant la grâce on nie par le fait même le libre arbitre. Pour montrer que même ces derniers sont dans l'erreur, pressé du reste par votre grande charité, j'ai pris le parti de vous adresser ce livre, à vous Valentin, notre bien-aimé frère, et à lotis vos religieux. En effet, quelques membres de votre communauté, venus à Hippone, nous ont appris qu'il s'était élevé parmi vous certaines dissensions au sujet de la grâce et du libre arbitre : voilà pourquoi nous les avons chargés de vous présenter ce livre et les lettres qui l'accompagnent. Ainsi donc, frères bien-aimés, ne vous laissez point troubler par l'obscurité de cette question, et rendez grâces à Dieu de toutes celles que vous comprenez. Quant aux matières qui vous paraissent au-dessus de la portée de votre intelligence, faites en sorte qu'elles ne troublent

1. Voir les lettres CCXIV et CCXV, tom. III, pag. 31 et suiv.

ni la paix ni la charité qui doivent régner entre vous, et demandez à Dieu qu'il daigne vous éclairer. Enfin, jusqu'à ce qu'il vous donne la grâce de percevoir ce que vous ne comprenez pas encore, marchez de telle sorte que vous puissiez parvenir à cette faveur. C'est l'avertissement que nous donne l'apôtre saint Paul qui, après avoir constaté son imperfection, ajoutait : « Quelle que soit notre perfection pour connaître ces vérités » ; comme s'il eût dit : Nous sommes parfaits, mais pas encore au degré que nous devons posséder. Il continue : « Et si vous avez quelque autre sentiment de vous-mêmes, Dieu vous découvrira ce que vous devez en croire; cependant, pour ce qui regarde les connaissances auxquelles nous sommes parvenus, demeurons dans la même règle (1) ». En effet, c'est en marchant selon ces connaissances, que nous pourrons atteindre la perfection vers laquelle nous tendons, et Dieu nous révélera d'autres connaissances, si nous n'abandonnons pas celles que déjà nous avons reçues.

---

## **CHAPITRE II. L'HOMME EST DOUÉ DU LIBRE ARBITRE.**

2. Or, dans les saintes Ecritures, Dieu nous révèle clairement que l'homme est doué du libre arbitre de sa volonté. Comment nous l'a-t-il révélé, c'est ce que je veux vous rappeler, en me fondant, non point sur une parole humaine, usais sur les oracles divins. Et d'abord, il est évident que les préceptes divins ne seraient d'aucune utilité pour

1. Philipp. III, 12-16.

269

l'homme, s'il n'était pas doué du libre arbitre de sa volonté, pour accomplir ces préceptes et parvenir ainsi à la possession des récompenses promises. En effet, ces préceptes lui ont été donnés pour rendre impossible toute excuse fondée sur son ignorance. C'est dans ce sens que le Sauveur disait aux Juifs

« Si je n'étais pas venu, et si je ne leur avais pas parlé, ils seraient sans péché; mais maintenant leur péché reste sans excuse (1) ». De quel péché parle donc Jésus-Christ, si ce n'est de ce crime horrible dont il prévoyait que les Juifs se rendraient coupables en le condamnant à mort? Du reste, ils étaient loin d'être sans péché, avant que le Christ s'incarnât au milieu d'eux. L'Apôtre dit également : « La colère de Dieu se révèle du haut du ciel contre toute impiété et contre l'injustice de ces hommes qui retiennent la vérité dans l'iniquité. Car ils ont connu ce qui peut se découvrir de Dieu ; Dieu lui-même le leur a fait connaître. En effet, les perfections invisibles de Dieu sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que les créatures nous en donnent; aussi sont-ils inexcusables (2) ». Comment donc les dit-il inexcusables, si ce n'est par rapport à cette excuse qu'a coutume d'alléguer l'orgueil humain, quand il s'écrie: Si je l'avais su, je l'aurais accompli ; si je ne l'ai pas fait, c'est que je ne savais pas ? Ou bien encore; Si je savais, j'agisrais, mais je n'agis point, parce que j'ignore? Une telle excuse devient impossible quand le précepte est donné, c'est-à-dire quand est manifestée l'obligation de ne pas pécher.

3. Mais il est des hommes qui ne craignent pas de chercher en Dieu même leurs excuses. C'est à eux que l'apôtre saint Jacques adresse ces paroles : « Que nul ne dise, lorsqu'il est tenté, que c'est Dieu qui le tente ; car Dieu ne saurait ni tenter, ni pousser personne au mal. Chacun donc est tenté par sa propre concupiscence qui l'emporte et l'attire dans le péché; et ensuite, quand la concupiscence a conçu, elle enfante le péché, et quand le péché est accompli, il engendre la mort (3) ». A ceux qui voulaient également chercher leur excuse en Dieu, Salomon ré pond dans ses Proverbes : « Dans sa folie, l'homme viole ses propres voies, puis il en accuse Dieu dans son coeur (4) »: De même

1. Jean, XV, 22.— 2. Rom.I,18-20.— 3. Jacq. I, 13-15.— 4. Prov. XIX, 3.

nous lisons dans l'Ecclésiastique : « Ne dites point : Dieu est cause que je me suis retiré, car c'est à vous de ne pas faire ce qu'il déteste. Ne dites point: C'est lui qui m'a jeté dans l'égarément, car les méchants ne lui sont point nécessaires. Le Seigneur hait toute abomination et tout dérèglement, et ceux qui le craignent partagent sa haine contre le mal. Dieu, dès le commencement, a créé l'homme, et il l'a laissé dans la main de son

propre conseil. Si vous le voulez, vous conserverez ses commandements, et vous garderez avec fidélité ce qui est agréable à Dieu. Il a mis devant vous l'eau et le feu, étendez la main vers ce que vous voudrez. La vie et la mort sont devant l'homme, et ce qu'il aura choisi lui sera donné (1) ». Se pouvait-il une révélation plus manifeste de l'existence du libre arbitre dans l'homme?

4. Et puis, combien de pages des saintes Lettres ne sont pas consacrées par Dieu à formuler ses préceptes et à en ordonner l'accomplissement? Pourquoi donc ces commandements, si l'homme n'est pas doué du libre arbitre? Pourquoi donc, avec le Psalmiste, proclamer bienheureux celui qui a mis sa « volonté dans la loi du Seigneur (2)? » N'est-ce pas clairement indiquer que c'est par sa volonté que l'homme s'attache à la volonté de Dieu? Et tous ces préceptes dans lesquels mention formelle nous est faite de la volonté

« Ne veuillez pas vous laisser vaincre par le mal (3) ; ne veuillez pas devenir comme le cheval et le mulet, qui n'ont pas d'intelligence (4); ne veuillez pas repousser les conseils de votre mère (5); ne veuillez pas être sage à vos propres yeux; ne veuillez pas déchoir de la discipline du Seigneur; ne veuillez pas négliger la loi ; ne veuillez pas refuser l'aumône au pauvre; ne veuillez pas inventer le mal contre votre ami (6); ne veuillez pas regarder une femme trompeuse (7); il n'a pas voulu comprendre dans la crainte de bien faire (8); ils n'ont pas voulu recevoir la discipline (9) ». Enfin, tant d'autres passages semblables de l'Ancien Testament, que prouvent-ils autre chose, si ce n'est l'existence du libre arbitre de la volonté humaine? Cette même preuve jaillit non moins éclatante des Evangiles et des écrits apostoliques : « Ne

1 .Eccli. XV, 11-18. — 2. Ps. I, 2.— 3. Rom. XII, 21.— 4. Ps. XXXI, 9.— 5. Prov. I, 8.— 6. Id. III, 7, 11, 27, 29. — 6. Id. V, 2.— 7. Ps. XXXV, 4. — 8. Prov. I, 20.

270

veuillez pas vous amasser des trésors sur la terre (1) ; ne veuillez pas craindre ceux qui peuvent tuer le corps (2) ; celui qui veut venir à ma suite, qu'il se renonce lui-même (3); paix sur la terre aux hommes de bonne volonté (4) ». Écoutons maintenant l'apôtre saint Paul : « Qu'il fasse ce qu'il veut, il ne pèche pas s'il se marie; mais celui qui, n'étant engagé par aucune nécessité, et se trouvant en plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son coeur, et juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, celui-là fait une bonne oeuvre (5) ; si, le voulant, je le fais, j'obtiens la récompense (6) ; soyez sobres, et ne veuillez pas pécher (7); que l'esprit soit prompt à accomplir comme il est prompt à vouloir (8) ; après avoir vécu dans les délices depuis leur baptême, elles veulent se marier (9); tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ, souffriront persécution (10); ne veuillez pas négliger la grâce qui est en vous (11); que le bien que vous faites ne vous soit point inspiré par la nécessité, mais par la volonté (12) ». Enfin, s'adressant aux serviteurs, il les avertit « de servir leurs maîtres avec coeur et avec une bonne volonté (13) ». Saint Jacques écrit également : « C'est pourquoi, mes frères, ne veuillez pas vous tromper, et ne veuillez pas avoir la foi de Notre-Seigneur Jésus-Christ en faisant acception des personnes (14); ne veuillez pas vous déchirer les uns les autres (15) ». Saint Jean nous dit dans son épître : « Ne veuillez pas aimer le monde (16) »; et le reste. Ces sortes de formules: Ne veuillez pas ceci, ne veuillez pas cela ; ces préceptes divins dans lesquels le législateur exige formellement le concours de la volonté humaine pour en assurer l'accomplissement, tout cela ne prouve-t-il pas assez clairement l'existence du libre arbitre? Celui qui pèche ne doit donc s'en prendre qu'à lui-même, et non pas à Dieu. De même, celui qui agit selon Dieu ne doit pas oublier que sa propre volonté a concouru pour sa part à l'accomplissement de cette bonne oeuvre. Ne faut-il pas qu'une action soit volontaire, pour que l'on puisse la dire bonne, et pour que l'on puisse en espérer la récompense

1. Matt. VI, 19. — 2. Id. X, 28. — 3. Id. XVI, 24. — 4. Luc, II, 14. — 5. I Cor. VII, 36, 37. — 6. Id. IX, 17. — 7. Id. XV, 31. — 8. II Cor. VIII, 11. — 9. I Tim. V, 11. — 10. II Tim. III, 12. — 11. I Tim. IV, 14. — 12. Philém. 14. — 13. Eph. VII, 6. — 14. Jacq. II, 1. — 15. Id. IV, 11. — 16. I Jean, II, 15.

pense de la bonté de Celui dont il est dit qu' « il rendra à chacun selon ses oeuvres (1)? »

[Haut du document](#)

---

### **CHAPITRE III. LA VOLONTÉ REQUISE, MÊME POUR CONNAÎTRE LA LOI.**

5. Ceux qui connaissent les divins préceptes n'ont donc plus à apporter pour excuse cette ignorance que tant d'hommes ont coutume d'invoquer en leur faveur. D'un autre côté, ceux mêmes qui ne connaissent pas la loi de Dieu ne doivent pas conclure qu'ils n'ont aucun châtement à craindre, « car ceux qui ont péché sans la loi périront sans la loi. quant à ceux qui ont péché dans la loi, ils seront jugés par la loi (2) ». Je ne crois pas cependant que, dans sa pensée, l'apôtre ait voulu dire que ceux qui pèchent sans connaître la loi, aient à craindre des châtements plus rigoureux que n'en subiront ceux qui pèchent avec une pleine connaissance de la loi. Sans doute il semble plus grave de périr que d'être jugé ; mais n'oublions pas que l'Apôtre parle des Gentils et des Juifs; ceux-là n'ont pas reçu la loi et ceux-ci la possèdent. Or, oserait-on soutenir que les Juifs, qui pèchent dans la loi, ne méritent pas de périr, pour avoir refusé de croire en Jésus-Christ ? Et n'est-ce pas là le sens de ces paroles : « Ils seront jugés par la loi ? » Sans la foi en Jésus-Christ, personne ne peut être sauvé; par conséquent ce sera pour leur perte éternelle que les Juifs seront jugés. D'un autre côté, si la condition de ceux qui ignorent la loi de Dieu est pire que la condition de ceux qui la connaissent, comment donc restera vraie cette parole de l'Évangile : « Le serviteur qui, ne connaissant pas la volonté de son maître, accomplit des oeuvres répréhensibles, sera légèrement battu de verges ; tandis qu'il le sera cruellement celui qui, connaissant la volonté de son maître, se sera rendu coupable (3)? » Ces paroles du Sauveur ne prouvent-elles pas que c'est un péché plus grave de pécher avec connaissance que de pécher sans connaissance? Toutefois cette distinction n'autorise nullement à alléguer les ténèbres de l'ignorance comme excuse dans le péché. En effet, autre chose est de ne pas savoir; autre chose est de refuser de savoir. Ce qui est répréhensible, c'est la volonté, selon cette parole : « Il

1. Matt. XVI, 27. — 2. Rom. II, 12. — 3. Luc, XII, 48, 47.

n'a pas voulu comprendre dans la crainte de faire le bien (1) ». De plus, s'il s'agit, non plus de ceux qui refusent de connaître, mais de ceux qui sont dans l'état de simple ignorance, il est certain que cette ignorance passive ne les exemptera pas des châtements éternels, lors même que pour eux l'absence de toute foi n'aurait d'autre cause que le malheur de n'avoir jamais appris ce qu'ils devaient croire; cependant les souffrances de l'enfer seront pour eux moins rigoureuses. Ce n'est donc point sans raison qu'il a été dit: « Versez votre colère sur les nations qui ne vous ont point connu (2) » ; et encore : « Lorsque Dieu viendra dans la flamme du feu pour punir ceux qui ne connaissent pas

Dieu (3) ». Toutefois, pour obtenir la véritable, science, avec laquelle personne n'aura plus à dire : Je ne savais pas; je n'ai pas entendu; je n'ai pas compris, il faut le concours de la volonté propre, suivant cette parole : « Gardez-vous de ressembler au cheval et au mulet qui sont privés d'intelligence (4) » ; et cependant cet état est encore moins criminel que celui qui nous est décrit dans ces autres paroles : « Les paroles ne suffiront pas pour changer le serviteur endurci ; car lors même qu'il comprendrait, il s'obstinerait dans sa désobéissance (5)». Or, quand l'homme répond : Je ne puis faire ce qui m'est commandé, parce que je suis entraîné par ma concupiscence; ce n'est plus son ignorance qu'il invoque pour excuse, ce n'est plus Dieu qu'il accuse dans son coeur, il reconnaît le mal en soi-même et il en gémit. Et cependant qu'il sache que c'est bien à lui que s'adressent ces paroles de l'Apôtre : « Gardez-vous de vous laisser vaincre par le mal, mais triomphez du mal par le bien (6)». Mais en lui disant : « Gardez-vous de vous laisser vaincre », est ce que l'Apôtre ne proclame pas en lui l'existence du libre arbitre? Vouloir et refuser de vouloir, ne sont-ce pas là les actes constitutifs et essentiels de la volonté?

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE IV. LA GRÂCE NÉCESSAIRE A LA VOLONTÉ POUR FAIRE LE BIEN.**

6. Tous ces témoignages et beaucoup d'autres semblables que l'on pourrait citer,

1. Ps. XXXV, 4. — 2. Id. LXXVIII, 6. — 3. II Thess. I, 8. — 4. Ps, XXXI, 9. — 5. Prov. XXIX, 19. — 6. Rom. XII, 21.

prouvent si clairement en nous l'existence du libre arbitre, qu'il est même à craindre qu'on en force le sens et qu'on en vienne à conclure que, dans la direction d'une vie pieuse; bonne et digne de la récompense éternelle, il n'y ait plus de place pour le secours et la grâce de Dieu. N'est-ce pas alors que l'homme, oubliant sa misère et contemplant ce qui lui paraît être la justice de sa vie et la bonté de ses oeuvres, se glorifierait en lui-même et non pas dans le Seigneur, ne chercherait qu'en lui-même l'espérance de vivre saintement, sans crainte d'assumer contre soi cette malédiction formulée par le prophète Jérémie : « Maudit soit celui qui place son espérance dans l'homme, se confie à la chair de son bras, et laisse son cœur se séparer de Dieu (1)? » Comprenez, mes frères, cet oracle prophétique. Parce que le Prophète ne dit pas : Maudit soit celui qui place son espérance en soi-même, mais bien : « Maudit soit celui qui place son espérance dans l'homme », ne pourrait-il pas se rencontrer: un imprudent qui osât conclure qu'il est défendu de placer son espérance dans un autre homme, mais non pas en soi-même? Prévoyant cette fausse interprétation de sa pensée et voulant prouver que l'homme ne doit pas même placer en soi son espérance, après avoir dit : « Maudit soit celui qui place son espérance dans l'homme », le même Prophète ajoute aussitôt : « Et compte sur la chair de son bras ». Le bras désigne clairement ici la puissance d'agir ; et la chair, notre fragilité humaine. Il compte donc sur la chair de son bras, celui qui, pour faire le bien, croit parfaitement se suffire à soi-même, clans cette puissance fragile et caduque, que nous appelons la puissance humaine, sans avoir besoin que le Seigneur lui prête son secours. Voilà pourquoi le Prophète ajoute ce dernier trait au caractère du présomptueux : « Il laisse son coeur se séparer de Dieu ». Telle est, en toute vérité, cette hérésie Pélagienne, qui n'est

liée que d'hier, et contre laquelle déjà tant de discussions se sont élevées, et tant de conciles ont été tenus par les évêques. Si je n'ai pu vous en adresser toutes les pièces et toutes les conclusions, du moins je vous ai envoyé tes plus importantes. Gardons-nous donc, pour faire le bien, de placer notre espérance dans l'homme, et de trouver notre

1. Jérém. XVII, 5.

272

force dans la chair de notre bras; ne laissons pas notre coeur se séparer de Dieu; et bien plutôt écrivons-nous : « Soyez mon secours, ne m'abandonnez pas, ne me rejetez pas, ô Dieu mon Sauveur (1) ».

7. Ainsi donc, frères bien-aimés, de même que nous avons prouvé par la sainte Ecriture que , pour bien vivre et pour bien agir, l'homme est doué du libre arbitre de sa volonté; voyons dans cette même Ecriture quelques-uns des témoignages qui nous prouveront que, sans la grâce de Dieu, nous ne pouvons faire le bien. Tout d'abord je vais dire un mot de votre sainte profession. Car s'il vous est donné de former cette belle communauté et d'y vivre dans la continence, n'est-ce point parce que vous avez méprisé la volupté charnelle? Or, au sujet de cette continence, rappelez-vous ce que les disciples dirent au Seigneur : « Si telle est la destinée de l'homme dans le mariage, il est préférable de ne point se marier ». Le Sauveur leur répondit : « Tous ne comprennent point cette parole, il n'y a, pour la comprendre, que ceux qui en ont reçu la grâce (2) ». N'était-ce pas au libre arbitre de Timothée que l'Apôtre adressait cette exhortation : « Renfermez-vous dans la continence (3)? » Il va même jusqu'à montrer la puissance de la volonté dans ce glorieux état, quand il écrit : « Pourvu qu'il n'éprouve aucune nécessité, et qu'il ait la puissance de sa volonté, qu'il conserve sa fille dans la virginité ». Et cependant « tous ne comprennent pas cette parole, il n'y a, pour la comprendre, que ceux qui en ont reçu la grâce ». En effet, ceux qui n'ont pas reçu cette grâce, ou ne veulent pas de la continence, ou ne font pas ce qu'ils veulent; au contraire, ceux qui l'ont reçue veulent le bien et accomplissent ce qu'ils veulent. J'en conclus rigoureusement que ceux, en petit nombre, qui comprennent cette parole dont le grand nombre est exclu, n'obtiennent ce précieux résultat que sous l'influence des deux principes : la grâce de Dieu et le libre arbitre.

8. Parlant de la pudeur conjugale, l'Apôtre a dit : « Qu'il fasse comme il veut, il ne pêche pas en se mariant (4) »; et cependant le mariage lui-même est un don de Dieu, selon cette parole de l'Ecriture : « C'est par le Seigneur

1. Ps. XXVI, 9.— 2. Matt. XIX, 10, 11.— 3. II Tim. V, 22.— 4. I Cor. VII, 37, 36.

que la femme est unie à son mari (1)» Voilà pourquoi, traitant de la pudeur conjugale qu'il oppose comme une barrière infranchissable à l'adultère, et de la virginité qu'il renonce à toutes les jouissances de la chair le Docteur des nations justifie ces deux états les déclare tous deux un don de Dieu, averti les époux de se rendre le devoir réciproque et ajoute aussitôt, s'adressant toujours aux Corinthiens : « Je voudrais que tous vous pussiez, comme moi, vivre dans la continence»; ces paroles nous prouvent qu'il vivait dans la virginité; il continue : « Mais chacun a reçu de Dieu un don qui lui est propre, l'un d'une manière et l'autre d'une autre manière (2) », Et puis, toutes ces prescriptions formulées par la loi de Dieu contre la fornication et l'adultère, ne supposent-elles pas nécessairement le libre arbitre ? Pourquoi des préceptes, si l'homme ne trouvait pas dans sa volonté propre le moyen d'obéir aux commandements du Seigneur? Et cependant il n'en est pas moins vrai que le pouvoir même que nous avons d'accomplir les préceptes de la chasteté est un don qui ne saurait nous venir que de Dieu. De là cette parole du livre de la Sagesse; « Je savais que personne ne peut être continent si Dieu ne lui en fait la grâce, et que c'est un des signes de la sagesse de connaître la source unique d'où ce don

peut nous être conféré (3) ». Or, à l'encontre de ces saints préceptes de la chasteté, « chacun se sent tenté, attiré et entraîné par sa propre concupiscence (4) ». Dans cette situation, si l'homme s'écrie : Je veux obéir, mais je suis vaincu par ma concupiscence; l'Écriture, s'adressant à son libre arbitre, lui répond : « Ne veuillez pas vous laisser vaincre par le mal, mais triomphez du mal par le bien ». Or, cette victoire n'est possible qu'avec le secours de ta grâce, sans lequel la loi n'est plus qu'une force imprimée au péché. En effet, c'est dans les prohibitions de la loi que la concupiscence trouve l'occasion de se développer et d'accroître ses forces, si elle ne se trouve point arrêtée par l'esprit de grâce. De là ce mot de l'Apôtre : « Le péché est l'aiguillon de la mort, et la loi est la force du péché ». De là aussi ce gémissement poussé par l'homme : Je veux observer le précepte de la loi, mais je me vois vaincu par la force de ma concupiscence. Que sert-il donc de dire à la volonté : « Gardez

1. Prov. XIX, 14.— 2. I Cor. VII, 7. — 3. Sag. VIII, 21.— 4. Jacq. I, 14.

273

vous de vous laisser vaincre par le mal », si cette volonté ne se sent pas appuyée sur le secours de la grâce? C'est également la pensée de l'Apôtre; car, après avoir dit de la loi qu'elle est « la force du péché », il ajoute aussitôt : « Rendons grâce à Dieu qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ (1) ». Donc, la victoire par laquelle nous triomphons du péché, n'est rien autre chose que le don de Dieu venant au secours de notre libre arbitre, pour lui aider à soutenir les efforts du combat.

9. De là cette parole du divin Maître : « Veuillez et priez, afin que vous n'entriez point en tentation (2) ». Tous ceux donc qui combattent contre leur propre concupiscence doivent prier afin qu'ils n'entrent pas en tentation, c'est-à-dire afin qu'ils ne se laissent ni séduire ni entraîner par la concupiscence. Or, celui-là n'entre pas en tentation, qui triomphe par sa bonne volonté de la concupiscence mauvaise. Mais, pour en triompher, il ne suffit pas du libre arbitre, il faut encore la grâce divine obtenue par la prière. En effet, n'est-il pas évident que si la prière nous est commandée, c'est en vue d'obtenir la grâce de Dieu? Si le Sauveur se fût contenté de dire : « Veuillez afin que vous n'entriez pas en tentation », il n'aurait fait appel qu'à la seule volonté de l'homme; mais comme il ajoute : « Et priez », il prouve clairement que nous avons besoin du secours de Dieu pour ne point entrer en tentation. C'est au libre arbitre qu'il est dit : « Mon fils, gardez-vous de quitter la discipline du Seigneur (3) » ; et, s'adressant au chef des Apôtres, le Seigneur lui a dit : « Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas (4) ». L'homme est donc aidé parla grâce, autrement ce serait en vain que des préceptes surnaturels se seraient imposés à sa volonté.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE V. LA GRÂCE ESSENTIELLEMENT GRATUITE.**

10. Le Seigneur nous dit par son prophète « Convertissez-vous à moi et je me convertirai à vous (1) ». Il semblerait d'abord que de ces deux actions l'une, nous convertir à Dieu, est l'oeuvre propre de notre volonté, tandis que l'autre serait l'oeuvre de la grâce,



car ce n'est que par la grâce que Dieu se convertit à

1. Cor. XV, 56, 57. — 2. Matt. XXVI, 41. — 3. Prov. III, 11. — 4. Luc, XXII, 32. — 5. Zach. 1, 3.

nous. De leur côté, les Pélagiens pensent pouvoir s'appuyer sur ces paroles, pour soutenir que la grâce nous est donnée selon nos mérites. Or, rappelons-nous que, dans un concile de la Palestine dont Jérusalem fait partie, Pélage, accusé par les évêques de soutenir cette proposition, prit le parti de dissimuler, sentant fort bien la gravité du reproche qui lui était fait; comprenant qu'affirmer de la grâce de Dieu qu'elle nous est donnée selon nos mérites, c'était s'attaquer de front à la doctrine catholique et à la grâce elle-même, il se vit dans l'alternative nécessaire, ou d'anathématiser cette erreur, ou de se voir lui-même frappé d'anathème. Il prit donc le premier parti; mais ses écrits postérieurs prouvent clairement que l'anathème qu'il formula contre sa propre doctrine n'était qu'une feinte et une dissimulation, car depuis il n'a cessé d'enseigner que la grâce de Dieu nous est donnée selon nos mérites. Quoi qu'il en soit, les Pélagiens recueillent avec soin dans l'Écriture des passages comme celui-ci : « Convertissez-vous à moi et je me convertirai à vous »; ils en concluent que c'est uniquement en considération et en proportion de notre retour à Dieu, que nous est donnée la grâce divine par laquelle Dieu lui-même revient à nous. Ils ne veulent donc pas comprendre que, si notre retour à Dieu n'était pas lui-même un don de Dieu, des paroles comme les suivantes n'auraient plus aucune raison d'être : « Dieu des vertus, convertissez-nous (1) ; ô Dieu, en vous « retournant vers nous, vous nous vivifiez; convertissez-nous, ô Dieu de notre salut (2) »; et beaucoup d'autres expressions semblables qu'il serait trop long de rapporter. D'ailleurs, venir à Jésus-Christ, qu'est-ce autre chose que se tourner vers lui par la foi? Or, nous lisons : « Personne ne peut venir à moi, s'il n'en a reçu la grâce de mon Père (3) ».

11. Nous lisons également dans le second livre des Paralipomènes : « Le Seigneur est avec vous, lorsque vous êtes avec lui, et si vous le cherchez, vous le trouverez; mais si vous l'abandonnez, il vous abandonnera (4) ». Ces paroles prouvent clairement l'existence du libre arbitre. Or, ceux qui soutiennent que la grâce nous est donnée selon nos mérites, voudraient conclure de ce passage que notre propre mérite à nous, c'est

1. Ps. LXXIX, 8.— 2. Ps. LXXXIV, 7, 5. — 3. Jean, VI, 66. — 4. II Paral. XV, 2.

274

d'être avec Dieu, et si Dieu daigne venir avec nous, cette grâce nous est faite en conséquence de notre mérite précédent. De même c'est pour nous un mérite personnel de chercher Dieu, et si Dieu nous donne la grâce de le trouver, c'est en conséquence de notre propre mérite.

Nous lisons encore : « Et toi, mon fils Salomon, connais Dieu, et sache lui obéir dans la perfection de ton cœur et dans la volonté de ton âme ; car le Seigneur scrute le fond des cœurs, et connaît les pensées de l'esprit; si tu le cherches, tu le trouveras, et si tu l'abandonnes, il te repoussera éternellement (1) ». Ces paroles prouvent évidemment l'existence du libre arbitre. Mais les Pélagiens veulent trouver le mérite propre de l'homme dans ces mots : « Si tu cherches Dieu », afin de conclure que c'est en conséquence de ce mérite antérieur que la grâce lui est donnée « de trouver Dieu ». Quels efforts ne font-ils pas pour prouver que la grâce nous est donnée selon nos mérites, c'est-à-dire que la grâce n'est plus la grâce? En effet, comme le dit clairement l'Apôtre, si Dieu ne fait que nous rendre selon nos mérites, « la récompense qui se donne à quelqu'un pour ses œuvres, ne lui est pas imputée comme une grâce, mais comme une dette (2) ».

12. Oui, sans doute, pendant qu'il persécutait l'Église, l'Apôtre avait beaucoup mérité, mais en mal ; de là cette parole : « Je ne « suis pas digne d'être appelé Apôtre, parce « que j'ai persécuté l'Église de Dieu ». Or, c'est au moment même où il mettait le

comble à sa méchanceté, qu'il reçut le bien pour le mal ; aussi s'empresse-t-il d'ajouter:« C'est donc par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis ». Enfin il n'est pas jusqu'à son libre arbitre, dont il ne tienne à proclamer l'existence et l'action, quand il s'écrie : « La grâce de Dieu n'a pas été vaine en moi, car j'ai travaillé plus que tous les autres ». C'est également au libre arbitre qu'il adresse ces pressantes exhortations : « Nous vous « prions de ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu (3) ». Pourquoi donc leur exprimer cette demande, s'ils ont perdu toute volonté propre, par le fait même qu'ils ont reçu la grâce? Cette volonté existe; mais afin de nous montrer que cette volonté n'est capable

1. Par. XXXVIII, 9. — 2. Rom. IV, 4. — 3. II Cor. VI, 1.

d'aucun bien sans la grâce de Dieu, l'Apôtre, après avoir dit : « La grâce n'a pas été vaine en moi, et j'ai travaillé plus que tous les autres », s'empresse d'ajouter : « Non pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi (1) » ; c'est-à-dire, non pas moi seul, mais la grâce de Dieu avec moi. Le principe de ses oeuvres, ce n'est donc ni la grâce seule, ni sa propre volonté seule, mais la grâce de Dieu avec sa volonté.

Au contraire, s'agit-il de sa vocation divine, et de l'étonnante conversion qui en a été la suite (2), tout ici nécessairement est l'oeuvre de la grâce, car s'il avait acquis de grands mérites antérieurs, ces mérites étaient mauvais et dignes de châtimement. Il écrivait également à son disciple Timothée : « Souffrez avec moi pour l'Evangile, selon la force que vous recevrez de Dieu qui nous a rachetés et appelés par sa vocation sainte, non selon nos oeuvres, mais selon le décret de sa volonté et selon la grâce qui nous a été donnée en Jésus-Christ avant tous les siècles (3)». Rappelant ce qu'il était, il s'écrie : « Autrefois nous étions aussi nous-mêmes insensés, désobéissants, égarés, asservis à une infinité de passions et de voluptés, pleins de malignité et d'envie, clignes d'être haïs et nous haïssant les uns les autres ». Or, pour de telles oeuvres, que méritait-il, sinon les plus rigoureux châtimements? Mais Dieu, lui rendant le bien pour le mal, et lui conférant cette grâce qui nous est conférée gratuitement, et non pas selon nos mérites, a opéré en lui cette heureuse transformation qui nous est décrite en ces termes : « Mais depuis que la bonté de Dieu, notre Sauveur, et son amour pour les hommes, ont paru dans le monde, il nous a sauvés, non à cause des oeuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde, par l'eau de la régénération et par le renouvellement du Saint-Esprit qu'il a répandu sur nous avec une abondante effusion par Jésus-Christ notre Sauveur, afin que, étant justifiés par sa grâce, nous devinssions les héritiers de la vie éternelle, selon l'espérance que nous en avons (4) ».

1. I Cor. XV, 9, 10. — 2. Act. IX. — 3. II Tim. I, 8, 9. — 4. Tit, III, 3-7.

[Haut du document](#)

conséquence de nos mérites que la grâce nous est conférée, car nous avons vu et nous voyons chaque jour cette grâce largement départie à des hommes qui, non-seulement ne l'avaient méritée par aucune bonne oeuvre, mais l'avaient même démeritée par des fautes sans nombre. Or, quand cette grâce nous est conférée, nous commençons à mériter, mais par la grâce; car dès qu'elle se retire, l'homme, bien loin de s'élever par son libre arbitre, tombe précipité par son libre arbitre lui-même. Par conséquent, alors même que l'homme commence à bien mériter, qu'il n'oublie pas d'attribuer ces mérites, non pas à lui même, mais à Dieu, vers qui le Psalmiste lançait cette parole : « Soyez mon secours, ne m'abandonnez pas (1) ». En disant. « Ne m'abandonnez pas », David affirme clairement que, s'il était abandonné, il se trouverait dans une impuissance absolue de faire le bien par lui-même; de là ces autres paroles : « J'ai dit, dans mon abondance, jamais je ne serai ébranlé ». Il avait pu penser que l'abondance qui le rendait inébranlable était un bien qui lui appartenait en propre; bientôt il comprit que ce privilège dont il était personnellement glorifié, ne lui venait que de Dieu ; car, sentant là grâce l'abandonner peu à peu, il s'écrie : « Seigneur, par un effet de votre volonté vous avez accordé la puissance à ma beauté, ruais vous avez ensuite détourné votre face, et je suis tombé dans la confusion (2) ». Tout homme a donc besoin de la grâce de Dieu, non-seulement pour être justifié, c'est-à-dire pour passer du péché à la justice, et du mal au bien, mais encore, après sa justification, pour marcher avec la grâce, et s'appuyer sur elle s'il ne veut pas s'exposer à tomber. De là ce mot du Cantique des cantiques, appliqué à l'Église : « Quelle est celle qui s'élève après avoir été blanchie, et appuyée sur son frère (3)? » Elle a été rendue toute blanche, parce qu'elle n'aurait pu se purifier elle-même. Et par qui donc a-t-elle été rendue éclatante de blancheur, si ce n'est par celui

1. Ps, XXVI, 9.— 2. Id. XXIX. 7. 8.— 3. Cant. VIII. 5.

qui a mis sur les lèvres de son prophète ces belles paroles : « Lors même que vos péchés seraient rouges comme l'écarlate, je vous rendrai blancs comme la neige (1)? » Or, avant que cette âme reçût de Dieu sa purification, elle ne méritait rien de bon ; mais à peine a-t-elle été purifiée, qu'elle marche dans la voie du bien, tout le temps du moins qu'elle reste unie à celui de qui seul elle tient sa justification. De là cette parole: « Sans moi vous ne pouvez rien faire (2) » ; parole adressée à ses disciples par le divin Sauveur, dont toute âme purifiée doit rester l'épouse fidèle.

14. Mais revenons à l'apôtre saint Paul chargé de tant de crimes, au moment même où il obtenait la grâce de ce Dieu qui rend le bien pour le mal. Sentant sa mort approcher, il écrit à son disciple Timothée : « Je suis comme une victime que l'on immole, et voici le moment de me dissoudre. J'ai combattu le grand combat, j'ai consommé ma course, j'ai gardé la foi ». C'est ainsi qu'il énumère ses mérites, avec la ferme assurance que ces mérites lui obtiendront la couronne, à lui qui avait obtenu la grâce après une longue suite de péchés. Mais sur tout remarquez ces paroles: « Au reste, la couronne de justice m'est réservée, couronne que le Seigneur, en sa qualité de juge équitable, me rendra au dernier jour (3)». A qui donc le juste juge rendrait-il la couronne, si le père miséricordieux n'avait d'abord conféré la grâce? Et, comment y aurait-il une couronne de justice, si la grâce qui justifie le pécheur n'avait point été antérieurement conférée? Comment, enfin, cette couronne serait-elle accordée à titre de dette, si la grâce n'avait été auparavant conférée à titre purement gratuit?

15. Les Pélagiens veulent établir une distinction entre la grâce de la rémission des péchés et la grâce de la vie éternelle; quant à la première, elle nous serait accordée sans aucun mérite antérieur de notre part ; mais quant à la seconde, elle ne serait qu'une récompense rigoureusement gagnée par nos mérites précédents. Voyons ce que peut valoir cette distinction. Si dans nos propres mérites ils savaient reconnaître les dons mêmes de Dieu, leur doctrine pourrait être acceptée. Mais il n'en est point ainsi, car, à

1 Isa. I, 18. — 2. Jean, XV, 5. — 3. II Tim. IV, 6-8.

leurs yeux, nos mérites sont exclusivement notre œuvre propre en dehors de tout concours surnaturel de la grâce. Aussi je ne puis mieux leur répondre qu'en leur rappelant ces paroles de l'Apôtre: « Quel est donc celui qui met de la différence entre vous ? Qu'avez-vous donc que vous n'avez reçu ? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez vous comme si vous ne l'aviez point reçu.(1) ? » A tous ces hérétiques on peut donc dire en toute vérité: Dieu couronne ses dons et non vos mérites; et si vos mérites sont votre œuvre propre, Dieu n'y a donc absolument aucune part. Dans ce cas, vos prétendus mérites ne sont que des titres au châtement, car ce sont des mérites mauvais que Dieu ne saurait couronner; et si vos mérites sont bons, ils sont réellement des dons de Dieu, selon cette parole de saint Jacques : « Tout bienfait excellent et tout don parfait nous vient d'en haut, et descend du Père des lumières (2) ». Saint Jean le précurseur avait dit également: « L'homme ne peut recevoir que ce qui lui est donné du ciel (3) ». C'est aussi du ciel que nous est venu le Saint-Esprit, après que Jésus y fut monté, qu'il y eut entraîné notre captivité captive, et qu'il eut versé sur, les hommes ses dons les plus abondants (4). Si donc vos mérites sont des dons de Dieu, Dieu en les couronnant couronne ses dons, et non pas vos mérites personnels.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE VII. LA GRÂCE, PRINCIPE DE TOUS NOS MÉRITES.**

16. Mais, considérons ces mérites mêmes dont nous parle l'apôtre saint Paul, et qui recevront, dit-il, la couronne de justice de la part du souverain Juge. Voyons si ces mérites sont bien l'œuvre propre et personnelle de cet Apôtre, et acquis par ses propres forces en dehors de tout concours surnaturel de la grâce ; ou bien, si ces mêmes mérites ne sont, à proprement parler, que les dons mêmes de Dieu. « J'ai combattu le grand combat », dit-il, « j'ai consommé ma course, j'ai conservé la foi ». Et d'abord si ces bonnes œuvres n'avaient pas été précédées par de bonnes pensées qui, seules, pouvaient les inspirer, aucune de ces œuvres ne se serait réalisée. Or, parlant de ces mêmes pensées, l'Apôtre écrit aux Corinthiens.

1. I Cor. IV, 7. — 2. Jacq. I, 17.— 3. Jean, III, 27. — 4. Ps. LXVII, 19; Eph. IV, 8.

« Nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes, mais c'est Dieu qui nous en rend capables (1) ». Examinons ensuite chacune de ces bonnes œuvres en particulier. « J'ai combattu », dit-il, « le grand combat ». Je demande donc d'où lui venait cette force pour combattre; est-ce de lui-même, ou l'avait-il reçue du ciel? Mais à Dieu ne plaise que nous supposions jamais que cet Apôtre ignorât cette grande loi formulée dans le Deutéronome : « Ne dites point dans votre cœur : Ma force et la puissance de mon bras ont réalisé pour moi ces grands « prodiges; souvenez-vous, au contraire, que c'est le Seigneur votre Dieu qui vous donne la force d'accomplir toutes ces œuvres (2) ». D'un autre côté, de quelle utilité peut être ce généreux combat, à moins qu'il ne soit suivi de la victoire? Et qui donc nous donne la

victoire, si ce n'est celui dont il est dit: « Rendons grâces à Dieu, qui nous donne la victoire par Jésus-Christ Notre-Seigneur (3) ». Dans une autre circonstance, après avoir cité ce passage du psaume: « Parce que nous nous mortifions tout le jour à cause de vous, nous sommes regardés comme des agneaux destinés à la boucherie », l'Apôtre ajoute aussitôt: « Mais nous triomphons en toutes choses par celui qui nous a aimés (4) ». La victoire ne vient donc pas de nous, mais de celui qui nous a aimés.

L'Apôtre continue: « J'ai consommé ma course ». Or, c'est lui-même qui avait dit ailleurs: « Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde (5) ». Cette proposition ne saurait assurément se traduire ainsi: Cela dépend, non point de Dieu qui fait miséricorde, mais de l'homme qui veut et qui court: un tel langage serait en contradiction manifeste avec celui de l'Apôtre.

17. Enfin, s'écrie l'Apôtre, « j'ai conservé la foi ». Or, c'est lui-même encore qui avait dit ailleurs: « J'ai obtenu miséricorde, afin que je fusse fidèle (6) ». Il ne dit pas: J'ai obtenu miséricorde, parée que j'étais fidèle, mais: « Afin que je fusse fidèle »; nous montrant ainsi que nous ne pouvons avoir la foi que par la miséricorde de Dieu., et que cette foi est essentiellement un don de Dieu. Mais,

1. II Cor. III, 5. — 2. Deut. VIII, 17, 18. — 3. I Cor. XV, 57. — 4. Ps. XLIII, 22; Rom. VIII, 36, 37. — 5. Rom. IX, 16. — 6. I Cor. VII, 25.

277

voici qui est plus explicite encore: « C'est par la grâce que vous êtes sauvés en vertu de la foi, et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu ». Quelques téméraires pourraient dire: Nous avons reçu la grâce, parce que nous avons cru, s'attribuant ainsi a foi à eux-mêmes, et la grâce, l'attribuant à lieu. Non, dit l'Apôtre, car, après avoir dit que nous sommes sauvés en vertu de la foi, il s'empresse d'ajouter: « Et cela ne vient pas de nous, puisque c'est un don de Dieu ». Du moins ils auraient pu croire que c'est par leurs oeuvres qu'ils avaient mérité ce don; l'Apôtre leur ôte jusqu'à cette dernière illusion, quand il ajoute: « Cela ne vient point de vos oeuvres, afin que nul ne se glorifie (1) ». Qu'on ne dise pas qu'il ne tient aucun compte les bonnes œuvres, car il affirme hautement que Dieu rendra à chacun selon ses oeuvres (2); ce qu'il atteste, c'est que les oeuvres procèdent de la foi, et non la foi des oeuvres; par conséquent, celui qui pour nous est la source des oeuvres de justice, c'est celui-là même qui pour nous est la source de cette foi dont il est dit: « Le juste vit de la foi (3) ».

18. Ne comprenant pas ces paroles de l'Apôtre: « Nous pensons que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi (4) », certains hérétiques ont pensé que la foi seule suffisait à l'homme pour le salut, lors même qu'il mènerait une vie coupable et qu'il négligerait entièrement les bonnes oeuvres. Telle n'est pas assurément la doctrine de ce vase d'élection, car après avoir dit: « Dans le Christ Jésus la circoncision n'a par elle-même aucune valeur, ni le prépuce », il s'empresse d'ajouter: « Ce qui nous sert, c'est la foi qui agit par la charité (5) ». Cette foi dont il parle, c'est bien celle qui établit un mur de séparation entre les fidèles et les démons impurs; car, selon saint Jacques, ces démons « croient et tremblent (6) », mais ils n'accomplissent aucune oeuvre bonne. Ils n'ont donc pas cette foi dont vit le juste, c'est-à-dire, qui agit par la charité, et dont Dieu récompense les oeuvres par les ineffables délices de la vie éternelle. Mais n'oublions pas que c'est de Dieu que nous viennent les oeuvres, la foi et la charité; voilà pourquoi le docteur des nations a pu nommer grâce la vie éternelle.

1. Eph. II, 8,9. — 2. Rom. II, 6. — 3. Habac. II, 4. — 4. Rom. III, 28. — 5. Gal. IV, 6. — 6. Jacq. II, 19.

---

## **CHAPITRE VIII. LA VIE ÉTERNELLE EST UNE GRÂCE.**

19. Cette doctrine soulève une importante question que nous allons résoudre avec le secours de Dieu. Ces paroles de l'Écriture « Dieu rendra à chacun selon ses oeuvres (1) », prouvent que la vie éternelle sera la récompense des bonnes oeuvres. Comment donc la vie éternelle peut-elle s'appeler une grâce, puisque la grâce n'est point la récompense des oeuvres, mais un don purement gratuit, selon ces paroles de l'Apôtre : « La récompense qui se donne à quelqu'un pour ses oeuvres, ne lui est point imputée comme une grâce, mais comme une dette (2) » ; et encore « Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés selon l'élection de sa grâce » ; il ajoute aussitôt « Si c'est par grâce, ce n'est donc point par les oeuvres, autrement la grâce ne serait plus grâce (3) ». Si donc la vie éternelle est accordée comme récompense des oeuvres, comment peut-on dire qu'elle soit une grâce ? Ou bien dira-t-on qu'aux yeux de l'Apôtre, la vie éternelle n'est point une grâce ? Mais son langage est des plus formels sur ce point, et la plus légère attention suffit pour le comprendre. En effet, après avoir dit : « La mort est la solde du péché », il ajoute aussitôt « Mais la vie éternelle est une grâce de Dieu, en Jésus-Christ Notre-Seigneur (4) ».

20. Il n'y a donc, je crois, de solution possible à cette question, qu'autant que nous voulons bien comprendre que ces bonnes oeuvres qui obtiennent pour récompense la vie éternelle, sont elles-mêmes du ressort de la grâce de Dieu, selon cette parole du Sauveur. « Sans moi, vous ne pouvez rien faire (5) ». L'Apôtre lui-même avait dit : « C'est par la grâce que vous êtes sauvés, en vertu de la foi, et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu ; cela ne vient pas de vos oeuvres, afin que nul ne se glorifie en soi-même ». Puis, s'apercevant que les hommes pourraient peut-être interpréter sa pensée en ce sens que la foi seule suffit à ceux qui croient, sans qu'ils aient aucun besoin des bonnes oeuvres ; ou bien, craignant que les hommes ne tirent vanité de leurs bonnes oeuvres, comme s'ils se suffisaient pleinement

1. Matt. XVI, 27.— 2. Rom. IV, 4.— 3. Id. XI, 5, 6.— 4. Id. VI, 23.— 5. Jean, XV, 5.

à eux-mêmes pour les accomplir, il ajoute aussitôt : « Car nous sommes son ouvrage, étant créés en Jésus-Christ dans les bonnes oeuvres que Dieu a préparées afin que nous puissions y marcher (1) ». Pourquoi donc, lorsqu'il avait dit en faveur de la grâce : « Cela ne vient point de vos oeuvres, afin que nul ne se glorifie en soi-même ». Pourquoi, dis-je, nous en fournir cette raison : « Nous sommes l'ouvrage de Dieu, étant créés en Jésus-Christ dans les bonnes oeuvres ? » Comment donc nous dire : « Cela ne vient pas de vos oeuvres, afin que nul ne se glorifie en soi-même ? » Ecoutez enfin, et comprenez : « Cela ne vient pas de vos oeuvres », c'est-à-dire de vos oeuvres propres, de ces oeuvres dont vous êtes exclusivement le principe et la cause ; mais il en est autrement si vous parlez de ces oeuvres dans lesquelles Dieu nous a formés et créés. « Nous sommes son ouvrage, étant créés en Jésus-Christ dans les bonnes oeuvres », non pas de cette création qui nous a donné l'être, mais de celle dont parlait celui qui, tout homme qu'il était, s'écriait : « Créez en moi un coeur pur, ô mon Dieu (2) » ; de celle encore qui inspirait à l'Apôtre ces belles paroles : « Si donc quelqu'un est en Jésus-Christ, il est devenu une nouvelle créature ; ce qui était vieux est passé ; tout est devenu nouveau, et le tout vient de Dieu (3) ». Nous sommes donc créés et formés « dans les bonnes oeuvres qui « ont été

préparées », non point par nous-mêmes, « mais par Dieu, afin que nous puissions y marcher ». C'est pourquoi, très chers frères, si notre bonne vie n'est autre chose que la grâce de Dieu ; à plus forte raison la vie éternelle, récompense de notre bonne vie, doit-elle être également une grâce de Dieu ; car cette vie éternelle ne saurait être donnée que gratuitement, puisque la bonne vie à laquelle elle est donnée comme récompense, nous est elle-même donnée gratuitement. Toute la différence, la voici : la bonne vie est en elle-même une grâce purement gratuite, tandis que la vie éternelle qui lui est donnée comme récompense, et précisément parce qu'elle lui est donnée comme récompense, devient réellement une grâce en récompense d'une autre grâce; c'est la couronne conférée à la justice. Et c'est ainsi que l'on a pu dire en toute vérité, parce que

1. Eph. II, 8-10.— 2. Ps. L, 12. — 3. II Cor. V, 17, 18.

réellement c'est la vérité, que Dieu rendra à chacun selon ses oeuvres.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE IX. LA GRÂCE POUR LA GRÂCE .**

21. Vous me demanderez peut-être si ces mots : « La grâce pour la grâce », se trouvent quelque part dans les saintes Ecritures. Mais n'avez-vous donc pas l'Evangile de saint Jean, cet évangile tout éclatant de lumière, et dans lequel le Précurseur rend de Jésus-Christ ce glorieux témoignage : « Nous avons tous reçu de sa plénitude, et la grâce pour la grâce (1)? » Nous avons reçu de sa plénitude quelques parcelles proportionnées à notre faiblesse et destinées à rendre notre vie sainte « selon la mesure du don de la foi que Dieu a départie à chacun d'entre nous (2) », car « chacun a son don particulier, tel qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière, et l'autre d'une autre manière (3) ». Telle est la grâce elle-même; mais nous recevons en outre la grâce pour la grâce, quand nous sera départie cette vie éternelle, dont l'Apôtre a dit: « La grâce de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ Notre-Seigneur » ; il venait de dire dans le même sens : « Le salaire du péché, c'est la mort ». La mort est vraiment un salaire, puisque la mort éternelle est pour la milice diabolique un châtement qui lui est dû à titre de rigoureuse justice. L'Apôtre aurait pu dire également et en toute vérité de la vie éternelle, qu'elle est le salaire de la justice, mais il aime mieux dire : « La grâce de Dieu, c'est la vie éternelle », afin de nous faire mieux comprendre que ce n'est point par nos propres mérites, mais par sa miséricorde, que Dieu nous conduit à la vie éternelle. Voilà pourquoi le Psalmiste, parlant à son âme, lui dit de Dieu : « Il vous couronne dans sa bienveillance et sa miséricorde (4) », Est-ce que cette couronne que nous est pas donnée pour nos bonnes oeuvres? Oui, sans doute, mais c'est Dieu lui-même qui opère ces bonnes oeuvres dans les justes, selon cette parole : « C'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir »; de là cette conclusion du Psalmiste : « Dieu vous couronne dans sa bienveillance et sa miséricorde », car c'est par un effet de sa miséricorde que nous accomplissons ces

1. Jean, I, 16.— 2. Rom. XII, 3.— 3. I Cor. VII, 7.— 4. Ps. CII, 4.

bonnes œuvres que Dieu couronne de la gloire éternelle. Cette parole de l'Apôtre « C'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir », ne prouve nullement qu'il eût nié le libre arbitre. Autrement aurait-il dit, dans le verset précédent: « Opérez votre salut avec crainte et tremblement (1)? » La loi qui nous oblige d'opérer notre salut, suppose évidemment en nous la présence du libre arbitre ; mais en nous ordonnant de l'opérer avec crainte et tremblement, il ne veut pas que nous puissions nous attribuer le bien que nous faisons, et nous glorifier de nos bonnes oeuvres, comme si ces oeuvres venaient de nous. Supposant donc qu'un l'interroge, et qu'on lui demande pourquoi il se sert de ces expressions : « Avec crainte et tremblement », l'Apôtre rend raison de son langage en ajoutant : « C'est Dieu qui opère en vous ». En effet, si vous craignez et si vous tremblez, vous n'êtes point tentés de vous glorifier de vos oeuvres, parce que vous savez que c'est Dieu qui les opère en vous.

[Haut du document](#)

## **CHAPITRE X. LA LOI ET LA GRÂCE .**

22. Ainsi donc, mes frères, vous devez par votre libre arbitre ne pas faire le mal et faire le bien : tel est le précepte qui nous est imposé par la loi de Dieu dans les Livres sacrés, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament. lisons et comprenons, avec la grâce de Dieu, ces paroles de l'Apôtre : « Nul homme ne sera justifié devant Dieu par les oeuvres de la loi ; car la loi ne donne que la cou« naissance du péché (2) ». « La connaissance », dit-il, et non pas la consommation. Or, lorsque l'homme connaît le péché, si la grâce n'est point là pour lui faire éviter le péché qu'il connaît, la loi, sans aucun doute, produit alors la colère. C'est la pensée que formule dans un autre endroit le même Apôtre : « La loi opère la colère ». Il nous fait entendre par là que la colère de Dieu prend des proportions plus grandes contre tout prévaricateur qui connaît le péché par la loi, et cependant commet ce péché. Cet homme devient alors un prévaricateur de la loi, selon cette autre parole : « Là où il n'y a pas de

1. Philipp. II, 13, 12. — 2. Rom. III, 20.

loi, il ne saurait y avoir de prévarication (1) ». Voilà pourquoi nous lisons ailleurs : « Afin que nous servions Dieu dans la nouveauté de l'esprit, et non point dans la vétusté de la lettre ». C'est la loi qu'il désigne par cette vétusté de la lettre, tandis que la nouveauté de l'esprit ne peut désigner que la grâce. Mais, craignant de paraître accuser ou blâmer la loi, saint Paul se fait à lui-même la question : « Que dirons-nous donc? La loi serait-elle un péché? Assurément non ». Il ajoute : « Toutefois je n'ai connu le péché que par la loi » ; c'est déjà ce qu'il avait dit : « Le péché nous est connu par la loi. Car je n'aurais point connu la concupiscence si la loi n'avait dit : Vous n'aurez point de mauvais désirs. Mais le péché ayant pris occasion de s'irriter par les préceptes, a produit en moi toutes sortes de convoitises, car sans la loi le péché était mort. Et moi je vivais autrefois sans loi ; mais le commandement survint, et le péché est ressuscité. Et moi je suis mort, et il s'est



trouvé que le commandement qui devait servir à me donner la vie, a servi à me donner la mort. Car, à l'occasion du commandement, le péché s'étant irrité davantage, m'a trompé, et m'a tué par le commandement même. Ainsi la loi est véritablement sainte, et le commandement est saint, juste et bon. Ce qui était bon en soi m'a-t-il donc causé la mort? Nullement ; mais c'est le péché qui, m'ayant donné la mort par une chose qui était bonne, a fait paraître ce qu'il était, de sorte que, par ces mêmes préceptes, le péché est devenu une source plus abondante du péché. Car nous savons que la loi est spirituelle ; mais pour moi je suis charnel, vendu pour être assujéti au péché. Car je n'approuve pas ce que je fais, parce que je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je hais (2) ». Le même Apôtre écrivait aux Galates : « Sachant que l'homme ne s'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous avons nous-mêmes cru en Jésus-Christ, afin d'être purifiés par la foi que nous aurions en lui, et non par les œuvres de la loi, parce que nul homme ne sera justifié par les œuvres de la loi (3) ».

1. Rom. IV, 15.— 2. Id. VII, 6-13.— 3. Gal. II, 16.

[Haut du document](#)

280

---

## **CHAPITRE XI. LA LOI N'EST POINT LA GRÂCE.**

23. Quelle folie en même temps et quelle perversité n'est-ce donc point de la part des Pélagiens de soutenir que là loi c'est la grâce que Dieu nous donne pour nous aider à éviter le péché ? Comment ces malheureux osent-ils sans hésiter contredire le témoignage de ce grand Apôtre ? Paul soutient que le péché a reçu par la loi de nouvelles forces contre l'homme ;

il affirme que le commandement, quoique saint, juste et bon, tue l'homme ; que la mort lui vient de ce qui est bon en soi ; et qu'il ne gérait pas délivré de cette mort, si l'esprit n'avait vivifié celui que la lettre avait tué. Tel est, en effet, le sens de ces paroles : « La lettre tue, mais l'esprit vivifie (1) ». Et voici que les Pélagiens, fermant volontairement les yeux à la lumière de Dieu, et les oreilles à sa parole, prétendent que la lettre qui tue, vivifie, et repoussent obstinément l'esprit vivificateur. Je vous dis donc, mes frères, en empruntant les paroles mêmes de l'Apôtre : « Nous ne sommes point redevables à la chair pour vivre selon la chair. Car, si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si vous faites mourir par l'esprit les actions de la chair, vous vivrez ». En vous adressant ce langage apostolique, j'ai pour but d'éloigner du mal votre libre arbitre, et de le porter au bien ; et pourtant, lorsque vous ne vivez pas selon la chair et que vous mortifiez par l'esprit les actions de la chair, ce n'est qu'en Dieu seul, et non point en vous-mêmes, que vous devez vous glorifier. Les fidèles auxquels s'adressait l'Apôtre pouvaient être tentés de se glorifier en eux-mêmes, à la pensée que c'était par leur propre esprit qu'ils accomplissaient toutes ces bonnes œuvres, et non point par l'esprit de Dieu. Aussi l'Apôtre, après leur avoir dit : « Si vous faites mourir par l'esprit les actions de la chair vous vivrez » s'empresse-t-il d'ajouter : « Parce que tous ceux qui sont animés de l'esprit de Dieu, sont les enfants de Dieu (2) ». Quand donc vous faites mourir par l'esprit les actions de la chair, afin que vous viviez, glorifiez, louez, remerciez celui dont l'esprit vous anime et vous rend capable d'opérer des prodiges, afin de montrer que vous êtes les enfants de Dieu. « Car tous ceux qui sont animés

de l'esprit de Dieu, sont les enfants de Dieu (1)».

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XII. LA JUSTICE DE LA LOI ET LA JUSTICE DE LA GRÂCE.**

24. Tous ceux donc qui, avec le seul secours de la loi, sans l'aide de la grâce et appuyés sur leur propre vertu, agissent et se conduisent par leur propre vertu, ceux-là ne sont pas les enfants de Dieu. Tels sont en particulier ceux dont l'Apôtre disait : « Que ne connaissant pas la justice qui vient de Dieu, et s'efforçant d'établir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu (1) ». Il parlait des Juifs qui, présumant trop d'eux mêmes, repoussaient la grâce et refusaient de croire en Jésus-Christ. Quant à la justice qu'ils s'efforçaient d'établir comme leur étant propre, c'était la justice qui vient de la loi; non point en ce sens que la loi eût été établie par eux, mais parce qu'ils, établissaient leur justice dans la loi qui vient de Dieu, et leurs se flattaient de pouvoir l'accompli par leurs propres forces. En ce sens ils ignoraient donc la justice de Dieu, non pas celle qui constitue l'essence même de Dieu, mais celle que Dieu confère à l'homme. bailleurs, pour vous convaincre que l'Apôtre voyait dans leur justice propre la justice qui vient de la loi, et dans la justice de Dieu, la justice que Dieu confère à l'homme, écoutez ce qu'il nous dit dans un autre passage, en parlant de Jésus-Christ : « Tout me semble une perte, au prix de cette haute connaissance de Jésus-Christ mon Seigneur, pour l'amour duquel je me suis privé de toutes choses, méprisant tout afin de gagner Jésus-Christ, et d'être trouvé en lui n'ayant point une justice qui me soit propre et qui me soit venue de la loi ; mais ayant celle qui naît de la foi en Jésus-Christ, « cette justice qui vient de Dieu (2) ».

Que signifient ces paroles : « N'ayant point une justice qui me soit propre et qui me soit venue de la loi », puisque la loi ne venait point de lui, mais de Dieu ? Cette justice qui venait de la loi, il l'appelait sa justice propre, parce qu'il se flattait de pouvoir accomplir la loi par sa propre volonté, sans le secours de la grâce qui nous vient parla foi en Jésus-Christ. Voilà pourquoi, lorsqu'il eut dit : « N'ayant point une justice qui me soit propre

1. Rom. X, 3. — 2. Philipp. III, 8.

et qui me soit venue par la loi », s'est-il empressé d'ajouter : « Mais ayant celle qui naît de la foi en Jésus-Christ, et qui nous vient de Dieu ». Telle est la justice absolument ignorée de ceux qui « ne connaissaient « pas la justice de Dieu n, c'est-à-dire la justice qui vient de Dieu et qui nous est donnée, non point par la lettre qui tue, mais par l'esprit qui vivifie. Ils l'ignoraient, car « ils voulaient se faire à eux-mêmes leur propre justice », cette justice qui vient de la loi, selon cette parole : « N'ayant pas une justice qui me soit propre et qui me soit venue par la loi ». Or, tous ceux qui ignoraient ainsi la justice de

Dieu « n'étaient pas soumis à la justice de Dieu », c'est-à-dire à la grâce de Dieu. En effet, ils étaient sous le règne de la loi, et non sous le règne de la grâce ; voilà pourquoi ils subissaient la servitude du péché, servitude à laquelle l'homme ne peut se soustraire parla loi, mais par la grâce. De là cette autre parole « Le péché né régnera plus sur vous, car vous n'êtes plus sous l'empire de la loi, mais sous l'empire de la grâce (1) ». Non pas sans doute que la loi soit mauvaise; mais ceux qui lui sont soumis, elle les rend coupables en leur imposant des préceptes, sans leur donner la grâce de les accomplir. Au contraire, la grâce nous aide à accomplir la loi, et sans cette grâce, celui qui est sous le joug de la loi n'est que l'auditeur de la loi. C'est aux hommes de cette classe que s'ad"ressent ces autres paroles « Vous qui voulez être justifiés par la loi, vous êtes déchus de la grâce (2) ».

[Haut du document](#)

---

### **CHAPITRE XIII. LA NATURE N'EST POINT LA GRÂCE.**

25. Ne faut-il pas se montrer sourd au langage de l'Apôtre, n'est-ce point se montrer insensé et ne pas savoir ce qu'on dit, que de soutenir que la loi c'est la grâce, lorsque celui qui savait bien ce qu'il disait nous crie de toutes ses voix : « Vous qui cherchez votre justification dans la loi, vous êtes déchus de la grâce? » Et si la loi n'est point la grâce, puisque la loi ne donne aucun secours pour aider à son accomplissement, dira-t-on que la nature c'est la grâce ? Pourtant les Pélagiens portent l'audace jusqu'à soutenir que la nature c'est la grâce; la nature telle que nous l'avons reçue à la création, et qui fait de nous des êtres

1. Rom. VI, 14. — 2. Gal. V, 4.

raisonnables, doués d'intelligence, créés à l'image de Dieu, avec mission d'exercer un empire véritable sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tous les animaux qui rampent sur la terre. Or, cette nature ainsi entendue n'est point la grâce célébrée par l'Apôtre et nous venant par la foi en Jésus-Christ. En effet, cette nature ne nous est-elle pas commune avec les impies et les infidèles, tandis que la grâce par la foi de Jésus-Christ est le privilège exclusif de ceux qui ont la foi? « La foi n'est point donnée à tous (1) ». Enfin, quant à ceux qui, voulant trouver leur justification dans la loi, ont été déchus de la grâce, l'Apôtre a pu leur dire en toute vérité : « Si la justice vient de la loi, c'est donc en vain que Jésus-Christ est mort (2) ». De même à ceux qui voient dans la nature cette grâce qui nous vient par la foi en Jésus-Christ, l'Apôtre a pu dire en toute vérité : Si la justice nous vient de la nature, donc c'est en vain que Jésus-Christ est mort. En dehors de Jésus-Christ il y avait la loi, et elle ne justifiait pas ; il y avait aussi la nature, et elle ne justifiait pas; par conséquent, ce n'est pas en vain que Jésus-Christ est mort, car c'est par lui que la loi est accomplie, selon cette parole : « Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir (3) »; c'est par lui aussi que notre nature perdue en Adam a été réparée, puisqu'il était venu « chercher et sauver ce qui était perdu (4) ». Voilà pourquoi Jésus-Christ était l'objet de la foule plus vive, de la part de tous les patriarches qui aimaient Dieu d'un amour véritable.

26. La grâce de Dieu telle qu'elle nous est donnée par la foi en Jésus-Christ n'est donc ni la loi ni la nature. Les Pélagiens soutiennent en outre que cette grâce a pour effet

d'effacer les péchés passés, mais non pas de nous faire éviter les péchés dans l'avenir, on de nous faire triompher des obstacles que nous rencontrons. Si nos adversaires étaient dans le vrai, après avoir dit, dans l'Oraison dominicale : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés », nous n'ajouterions pas : « Ne nous laissez pas succomber à la tentation (5) ». Si nous demandons que nos péchés nous soient pardonnés, nous demandons également que ces péchés soient évités ou vaincus. Or, aucune raison ne motiverait de notre part cette prière adressée

1. II Thess. III, 2. — 2. Gal. II, 21. — 3. Matt. V, 17. — 4. Id. XVIII ; Luc, XIX, 10. — 5. Matt. VI, 12, 13.

282

à notre Père qui est au ciel, si nous pouvions obtenir ce résultat par la seule force de notre volonté humaine. Je supplie donc et je conjure votre charité de lire attentivement le livre écrit par le bienheureux Cyprien sur l'oraison dominicale; de le comprendre et de le graver dans votre souvenir autant que Dieu vous en fera la grâce. Vous verrez comment il traite le libre arbitre de ceux à qui il s'adresse, et comment il leur prouve qu'ils doivent demander dans la prière l'accomplissement des préceptes qui leur sont imposés par la loi. Or, cette prière serait parfaitement inutile, si la volonté humaine, sans aucun secours surnaturel, pouvait accomplir ces préceptes de la loi.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XIV. SI LA GRÂCE NOUS EST DONNÉE SELON NOS MÉRITES.**

27. Quoique les Pélagiens, tout en se proclamant les défenseurs du libre arbitre, le compromettent par leurs exagérations, il est facile cependant de les convaincre que ce n'est ni dans la connaissance de la loi divine, ni dans la nature, ni dans la seule rémission des péchés, que consiste cette grâce qui nous est donnée par Jésus-Christ Notre-Seigneur; il est facile de leur prouver que cette grâce est absolument nécessaire pour accomplir la loi, pour délivrer la nature et pour résister à l'empire du péché. Mais quand ils se voient convaincus sur tous ces points, ils cherchent un dernier asile et s'efforcent de montrer que la grâce de Dieu nous est donnée par suite de nos propres mérites. Écoutons-les : « Quoique la grâce ne nous soit pas donnée selon le mérite de nos bonnes œuvres, puisque c'est par elle que nous opérons ces bonnes œuvres; cependant elle nous est donnée selon les mérites de notre bonne volonté; car, ajoutent-ils, la grâce est précédée en nous par la bonne volonté de la prière ; celle-ci est précédée par la bonne volonté de la foi ; et ce n'est qu'après cet enchaînement de mérites que nous vient la grâce d'un Dieu qui exauce nos supplications ».

28. J'ai déjà parlé plus haut de la foi, c'est-à-dire de la volonté de celui qui croit (1); j'ai prouvé que cette foi est une grâce, puisque l'Apôtre, au lieu de dire : J'ai obtenu miséricorde parce que j'étais fidèle, nous dit au

1. N. 16-18.

contraire : « J'ai obtenu miséricorde, pour que je fusse fidèle (1) ». Au milieu de beaucoup d'autres témoignages du même genre, nous trouvons ceux-ci : « Tenez-vous dans les bornes de la modération, selon la mesure du don de la foi que Dieu a départie à chacun de vous (2); c'est par la grâce que vous êtes sauvés en vertu de la foi, et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu (3); que Dieu le Père et le Seigneur Jésus-Christ donnent à nos frères la paix et la charité avec la foi (4) ; c'est une grâce qu'il vous a faite, non-seulement de ce que vous croyez en Jésus-Christ, mais encore de ce que vous souffrez pour lui (5) ». Donc c'est la grâce de Dieu qui produit la foi de ceux qui croient et la patience de ceux qui souffrent, puisque l'Apôtre voit dans ces deux vertus un don spécial de la munificence divine. Mais remarquons surtout ces paroles : « Nous avons un même esprit de foi (6) ». L'Apôtre ne parle pas de la science de la foi, mais « de l'esprit de foi » ; et cela pour nous faire comprendre que la foi est souvent accordée sans qu'on l'ait demandée, ou quand on demandait tout autre chose. En effet, dit l'Apôtre, « s'ils ne croient pas en lui, comment l'invoqueront-ils (7) ? » L'esprit de la grâce a donc pour effet de nous donner la foi, afin que par la foi nous obtenions ce que nous demandons, et qu'en l'obtenant nous puissions faire ce qui nous est commandé. Voilà pourquoi, dans le langage de l'Apôtre, la foi obtient sans cesse la préférence sur la loi ; car nous ne pouvons faire ce que la loi nous ordonne, qu'en obtenant par la foi ce que nous demandons dans nos prières, afin de pouvoir accomplir les commandements.

29. Si la foi est le produit du libre arbitre, elle n'est plus un don de Dieu, et dès lors pourquoi supplier le Seigneur pour ceux qui ne veulent pas croire, afin qu'ils croient? Une telle demande serait inutile, si nous n'étions pas intimement convaincus que Dieu, par sa toute-puissance, peut tourner à la foi les volontés les plus perverses et les plus rebelles. On frappe à la porte du libre arbitre en lui disant : « Si vous entendez aujourd'hui sa voix, gardez-vous d'endurcir vos coeurs (8) ». Mais si Dieu lui-même ne pouvait briser la dureté du coeur, nous dirait-il par son Prophète : « J'arracherai

1. I Cor. VII, 25.— 2. Rom. XII, 3.— 3. Eph. II, 6.— 4. Id. VI, 23.— 5. Philipp. 1, 29.— 6. II Cor. IV, 13.— 7. Rom. X, 14.— 8. Ps. XCIV, 8.

283

leur cœur de pierre et je leur donnerai un cœur de chair? « Que cette prédiction s'applique au Nouveau Testament, c'est ce que l'Apôtre nous dit clairement en ces termes : « Vous êtes vous-mêmes notre lettre, écrite, non avec de l'encre, mais par l'Esprit du Dieu vivant; non pas sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui sont vos coeurs (1) ». Ces paroles ne signifient pas que ceux qui doivent vivre spirituellement puissent vivre charnellement; mais comme la pierre est privée de sentiment, on peut lui comparer un cœur endurci ; et dès lors c'est bien à un coeur sensible que l'on peut comparer le coeur intelligent. Tel est le sens de ces paroles du prophète Ezéchiel : « Je leur donnerai un autre cœur et un esprit nouveau ; je les délivrerai de leur coeur de pierre et je leur donnerai un cœur de chair, afin qu'ils marchent dans l'accomplissement de mes préceptes, qu'ils observent mes justices et qu'ils les accomplissent; et ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu, dit le Seigneur (2) ». N'est-ce donc pas le comble de l'absurdité de soutenir que le mérite de la bonne volonté est pour l'homme le premier pas qu'il fait lui-même afin de se dépouiller de son cœur de pierre? ce cœur de pierre peut-il doue signifier autre chose que sa volonté endurcie et rendue absolument inflexible contre Dieu? Si vous supposez un bonne volonté antérieure. il n'y a plus lieu d'admettre un cœur de pierre.

30. Dans un autre endroit de la même prophétie, le Seigneur nous déclare hautement que ce n'est point à cause des mérites des hommes, mais pour la gloire de son nom, qu'il opère tant de prodiges : « Ce n'est point à cause de vous, maison d'Israël, que j'agis, mais c'est pour la gloire de mon saint nom que vous avez déshonoré parmi les nations, où vous étiez allés. Et je sanctifierai mon nom, qui a été souillé parmi les

nations, que vous avez déshonoré au milieu d'elles; et les nations sauront que je suis le Seigneur, dit le Seigneur des armées, lorsque j'aurai été sanctifié à leurs yeux au milieu de vous. Car je vous retirerai d'entre les peuples; je vous rassemblerai de tous les pays, et je vous ramènerai dans votre terre; je répandrai sur vous l'eau pure, et vous serez

1. II Cor. III, 2. — 2. Ezéch. XI, 19, 20.

purifiés de toutes vos souillures; je vous purifierai des impuretés de toutes vos idoles. « Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous; j'arracherai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit en vous, et vous ferez que vous marcherez dans la voie de mes préceptes, que vous garderez mes ordonnances, et que vous les pratiquerez (1) ». Ne faudrait-il pas être bien aveugle pour ne pas voir, et comme pétrifié pour ne pas sentir que cette grâce ne nous est point donnée selon les mérites de notre bonne volonté, quand le Seigneur nous déclare lui-même: « Ce n'est point à cause de vous, maison d'Israël, que j'agis ainsi, mais pour la gloire de mon saint nom? » Pourquoi ces expressions: « J'agis, mais pour la gloire de mon saint nom? » N'est-ce pas pour ôter aux hommes jusqu'à la simple pensée qu'il agit à cause de leurs propres mérites, comme le soutiennent audacieusement les Pélagiens? Et non-seulement le Seigneur affirme qu'ils n'ont aucun mérite antérieur, il déclare même qu'ils n'avaient que des démérites antérieurs à lui présenter: « A cause de mon nom », dit-il, « que vous avez profané parmi les nations ». Or, n'est-ce pas un crime horrible de profaner le saint nom du Seigneur? Et cependant, dit-il, c'est à cause de mon nom, profané par vous, que je vous rendrai bons, et nullement à cause de vous ou de vos mérites : « Je sanctifierai mon grand nom, qui a été profané au sein des nations, que vous avez profané parmi les peuples ». Il promet de sanctifier ce nom qu'il désignait plus haut comme étant déjà saint. C'est dans le même sens que nous formulons cette demande dans l'Oraison Dominicale : « Que votre nom soit sanctifié (2) » nous désirons que ce nom soit sanctifié parmi les hommes, quoique par lui-même il soit déjà saint. Le Seigneur ajoute : « Et toutes les nations sauront que je suis le Seigneur, dit le Seigneur des armées, lorsque j'aurai été sanctifié au milieu de vous ». Dieu est essentiellement saint par lui-même, et cependant il est sanctifié dans l'âme de ceux à qui il accorde sa grâce, quand il les dépouille de ce cœur de pierre au moyen duquel ils profanaient le nom du Seigneur.

1. Ezéch. XXXVI, 22, 27. — 2. Matt. VI, 9.

284

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XV. IL FAUT VOULOIR ET POUVOIR.**

31. Dira-t-on que dans tout cela les hommes ne sont pour rien par leur libre arbitre? Qu'on écoute donc ces paroles du psaume « Gardez-vous d'endurcir vos cœurs » ; et celles-ci d'Ezéchiel : « Rejetez loin de vous toutes les impiétés que vous avez commises contre moi, faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau, et accomplissez tous mes commandements. Maison d'Israël, pourquoi mourez-vous, dit le

Seigneur? car je ne veux pas la mort de celui qui meurt, dit « le Seigneur des armées; convertissez-vous, et vous vivrez (1) ». Celui qui nous dit : « Convertissez-vous, et vous vivrez », souvenons-nous que c'est celui à qui nous disons « Convertissez-nous, Seigneur (2) ». Souvenons-nous que c'est lui qui nous dit : « Rejetez loin de vous toutes vos impiétés »; lui qui seul justifie le pécheur (3). Souvenons-nous que c'est lui qui dit : « Faites-vous un nouveau coeur et un esprit nouveau » ; lui qui dit : « de vous donnerai un nouveau coeur, et je mettrai en vous un esprit nouveau ». Lui qui dit : « Faites-vous », comment peut-il dire : « Je vous donnerai? » Pourquoi commande-t-il ce qu'il doit donner lui-même? Pourquoi donne-t-il, si l'homme doit le faire? n'est-ce point parce qu'il donne ce qu'il commande, lorsqu'il aide à accomplir ce qu'il ordonne? Vous restez toujours maîtres de votre volonté, mais cette volonté n'est pas toujours bonne. Ou votre volonté se dépouille de la justice lorsqu'elle obéit au péché, et alors elle est mauvaise; ou bien elle se dépouille dit péché, quand elle obéit à la justice, et alors elle est bonne.

Quant à la grâce de Dieu, elle est toujours bonne, et celui qui la reçoit devient un homme de bonne volonté, lui qui auparavant n'avait qu'une volonté mauvaise. Par cette grâce, toute volonté déjà bonne devient encore meilleure, et elle peut devenir assez grande pour pouvoir accomplir les préceptes divins si elle le veut, et aussi parfaitement qu'elle le voudra. De là cette parole : « Si vous le voulez, vous observerez les commandements (4) ». Par conséquent, celui qui veut et qui ne peut pas, doit reconnaître qu'il

1. Ezéch. XVIII, 31, 32.— 2. Ps. LXXIX, 4; LXXXV, 5.— 3. ROM. IV, 5.— 4. Eccli. XV, selon les Sept.

ne veut pas parfaitement, et prier pour obtenir toute la volonté que réclame l'accomplissement des commandements. C'est ainsi qu'il est aidé pour faire ce qui lui est commandé. Par conséquent, il est utile de vouloir lorsque nous pouvons, et il est utile de pouvoir lorsque nous voulons; car à quoi sert-il de vouloir quand nous ne pouvons pas, ou de pouvoir quand nous ne voulons pas?

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XVI. DIEU NOUS DONNE LA VOLONTÉ ET L'ACTION.**

32. Les Pélagiens se décernent un brevet de haute science, quand ils disent : « Dieu ne « commanderait pas ce qu'il saurait ne pou« voir être accompli par l'homme ». En a-t-on jamais douté? Mais Dieu nous commande parfois ce que nous ne pouvons pas, afin que nous sachions ce que nous avons à lui demander. C'est donc la foi qui obtient par la prière ce que la loi commande. D'ailleurs Celui qui a dit : « Si vous le voulez, vous observerez les commandements », nous dit également dans ce même livre de l'Ecclésiastique: « Qui mettra une garde à ma bouche et un sceau sur mes lèvres, de crainte que je ne défaille, et que ma langue ne me perde (1)? » Celui qui parlait ainsi connaissait donc ce commandement : « Gardez votre langue du mal, et que vos lèvres ne prononcent pas le mensonge (2) ». Nous croyons à la vérité de cette parole : « Si vous le voulez, vous observerez les commandements », pourquoi donc cherche-t-il une garde pour sa bouche, et dit-il avec le psaume : « Placez, Seigneur, une garde à ma bouche (3)

? » Pourquoi ne lui suffit-il pas du commandement de Dieu et de sa propre volonté, puisque, s'il le veut, il observera les commandements? Combien de préceptes :le Seigneur n'a-t-il pas formulés contre l'orgueil? il les connaît, et, s'il le veut, il les observera. Pourquoi donc ajoute-t-il presque aussitôt : « Seigneur, Père et Dieu de ma vie, ne me donnez pas l'orgueil des yeux? » La loi lui avait dit : « Vous ne convoiterez pas (4) » ; qu'il le veuille donc et qu'il fasse ce qui lui est commandé, car, s'il le veut, il observera les commandements. Pourquoi dit-il ensuite : « Éloignez de moi la concupiscence ? » Combien de préceptes

1. Eccli. XXII, 33. — 2. Ps. XXXIII, 14. — 3. Id. CXL, 3. — 4. Exod. XX, 17.

285

le Seigneur n'a-t-il pas formulés contre la luxure; qu'il les accomplisse, car, s'il le veut, il accomplira les commandements. Pourquoi donc ce cri lancé vers Dieu : « Que les désirs de la chair et l'impudicité ne fassent pas de moi leur victime (1) ? » S'il était là devant nous, et que nous lui tenions ce langage, il pourrait nous répondre en toute vérité : cette prière que j'adresse à Dieu doit vous faire comprendre le sens de ces autres paroles : « Si vous le voulez, vous observerez les commandements ». Il est certain que nous observons les commandements, si nous le voulons; mais comme il n'appartient qu'à Dieu de disposer notre volonté, nous devons lui demander qu'il nous donne autant de volonté qu'il nous en faut pour vouloir faire ce qu'il nous commande. Quand nous voulons, il est certain que nous voulons, mais c'est à Dieu que nous devons de vouloir le bien, selon cette parole déjà citée : « La volonté est préparée par le Seigneur (2) » ; et cette autre : « Les pas de l'homme seront dirigés par le Seigneur, et il voudra sa voie (3) » ; et encore : « C'est Dieu qui opère en vous le vouloir (4) ».

Lorsque nous agissons, il est certain que nous agissons ; mais c'est Dieu qui fait que nous agissons, en donnant à notre volonté des forces très-efficaces, lui qui a dit ; « Je ferai en sorte que vous marchiez dans la voie de mes justices , et que vous accomplissiez mes commandements ». Remarquons ces paroles : « Je ferai que vous fassiez » ; n'est-ce point comme s'il disait : « Je vous arracherai votre coeur de pierre », qui vous empêchait d'agir, « et je vous donnerai un coeur de chair », afin que vous agissiez? En d'autres termes : Je vous dépouillerai de ce coeur dur qui vous empêchait d'agir ; et je vous donnerai un coeur obéissant, afin que vous agissiez. Par conséquent, celui qui fait que nous fassions, c'est bien ce Dieu, à qui l'homme adresse cette prière : « Placez, Seigneur, une garde à ma bouche ». Ce qui signifie : Faites, Seigneur, que je place une garde à ma bouche ; et celui qui parlait ainsi avait déjà obtenu cette faveur, car il nous dit : « J'ai placé une garde à ma bouche (5) ».

1. Eccli. XXIII, 4-6.— 2. Prov. VIII, selon les sept. — 3. Ps. XXXVI, 13.— 4. Philipp. II, 23.— 5. Ps. XXXVIII, 2.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XVII. ÉLOGE ET IMPORTANCE DE LA CHARITÉ.**

33. Celui donc qui veut accomplir le commandement de Dieu et ne le peut pas, a



déjà une volonté bonne, mais petite et impuissante ; mais pour agir, il lui en faut une grande et robuste. Quand les martyrs accomplirent leur haute mission, ils firent preuve d'une grande volonté, c'est-à-dire d'une grande charité. C'est de cette charité que le Seigneur disait : « La plus grande charité que l'on puisse avoir, c'est de donner sa vie pour ses amis (1) ». L'Apôtre nous dit également : « Celui qui aime son prochain a accompli la loi : car vous ne commettrez pas l'adultère, vous ne tuerez point, vous ne volerez point, vous ne convoiterez point; et s'il est encore d'autres commandements, ils se résument dans celui-ci : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. L'amour du prochain ne commet pas le mal ; la plénitude de la loi, c'est la charité (2) ». L'apôtre saint Pierre n'avait pas la charité quand, cédant à la crainte, il renia trois fois son Maître (3). Car « la crainte n'est pas dans la charité », dit l'évangéliste saint Jean dans son épître ; « et la charité parfaite jette dehors la crainte (4) ». Toutefois, si petite et si imparfaite. qu'elle eût été, c'est la charité qui inspirait au chef des Apôtres cette belle parole: « Je donnerai ma vie pour vous (5) », car il pensait pouvoir ce qu'il se sentait vouloir. Et qui donc lui avait donné cette petite charité, si ce n'est celui qui prépare la volonté, et qui perfectionne, en coopérant avec nous, ce qu'il a commencé en agissant en nous ?

En effet, c'est lui qui commence en faisant que nous voulions, et c'est lui qui perfectionne en coopérant avec nous quand nous voulons. De là cette parole de l'Apôtre . « Je suis certain que celui qui a commencé le bien en vous, le perfectionnera jusqu'au jour de Jésus-Christ (6). ». Ainsi donc, pour nous amener à vouloir, Dieu agit sans nous, et lorsque nous voulons, et que nous voulons pour. agir, il coopère avec nous. Sous son action, soit pour nous amener à vouloir, soit pour coopérer avec nous, lorsque nous voulons, nous restons dans une impuissance absolue par rapport aux bonnes œuvres de la piété. Quant à son action pour nous amener à vouloir, il a

1. Jean, XV, 13. — 2. Rom. XIII, 8-10. — 3. Matt. XXVI, 69-75. — 4. I Jean, IV, 38. — 5. Jean, XIII, 37. — 6. Philipp. I, 6.

286

été dit : « C'est Dieu qui opère en nous le vouloir ». Quant à sa coopération lorsque nous voulons, et lorsqu'en le voulant nous agissons, il a été dit également : « Nous savons que toutes choses coopèrent au bien de ceux qui aiment Dieu (1) ». « Toutes choses », c'est-à-dire même les souffrances les plus terribles et les plus cruelles. Ce joug de Jésus-Christ, si lourd à la faiblesse, est rendu léger à la charité. Car c'est pour ceux qui aiment que Jésus-Christ a dit que son fardeau est léger (2) ; tel fut Pierre lorsqu'il souffrit pour Jésus-Christ, et non pas lorsqu'il le renia par trois fois.

34. Nous avons de l'apôtre saint Paul le plus bel éloge de cette charité, c'est-à-dire de la volonté enflammée de toutes les ardeurs de l'amour divin. « Qui donc », dit-il, « nous séparera de l'amour de Jésus-Christ ? Sera-ce l'affliction, ou les déplaisirs, ou la faim, ou la nudité, ou les périls, ou la persécution, ou le fer? Selon qu'il est écrit: On nous fait mourir tout le jour pour l'amour de vous, Seigneur; on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie. Mais parmi tous ces maux, nous demeurons victorieux par celui qui nous a aimés. Car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses futures, ni la violence, ni tout ce qu'il y a de plus haut ou de plus profond, ni aucune autre créature, ne pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur (3) ». Dans un autre passage nous lisons également: « Je vais vous montrer une voie plus excellente.. Quand je parlerais toutes les langues des hommes et des anges mêmes, si je n'avais point la charité, je ne serais que comme un airain sonnante et une cymbale retentissante. Et quand j'aurais le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères, et que j'aurais une parfaite science de toutes choses, et quand j'aurais toute la foi possible et capable de transporter les montagnes, si je n'avais point la charité, je ne serais

rien. Et quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'avais point la charité, tout cela ne me servirait de rien. La charité est patiente ; elle est douce et

1. Rom. VIII, 28. — 2. Matt. XI, 30. — 3. Rom. VIII, 35-39.

bienfaisante ; la charité n'est point envieuse ; elle n'est point téméraire et précipitée ; elle ne s'enfle point d'orgueil. Elle n'est point ambitieuse; elle ne cherche point ses propres intérêts; elle ne se pique point et ne s'aigrit point; elle n'a point de mauvais soupçons. Elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité; elle supporte tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout. La charité ne finira jamais, tandis que les prophéties seront anéanties, que les langues cesseront et que la science disparaîtra. Car ce que nous avons maintenant de science et de prophétie est très-imparfait. Mais lorsque la perfection sera venue, tout ce qui est imparfait cessera. Quand j'étais enfant, je parlais en enfant, je jugeais en enfant, je raisonnais en enfant; mais lorsque je suis devenu homme, je me suis dépouillé de tout ce qui tenait de l'enfant. Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir et en énigme ; mais alors nous verrons face à face ; je ne connais maintenant qu'imparfaitement , mais alors je connaîtrai comme je suis moi-même connu. Ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité, demeurent à présent ; mais la charité est la plus excellente des trois. Recherchez avec ardeur la charité (1) ».

Le même Apôtre écrivait aux Galates : « Vous êtes appelés, mes frères, à un état de liberté ; prenez garde seulement que cette liberté ne vous serve d'occasion pour vivre selon la chair ; mais rendez-vous des services réciproques par la charité de l'esprit. Car toute la loi est renfermée dans ce seul précepte : Vous aimerez votre prochain comme vous-même (3) ». C'est aussi ce qu'il disait aux Romains : « Celui qui aime son prochain a accompli la loi (4) » ; et aux Colossiens : « Sur toutes choses observez la charité qui est le lien de la perfection (5) » ; à Timothée : « La fin du précepte, c'est la charité » ; et voulant nous faire connaître cette charité il ajoute : « La charité d'un coeur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère (6) ». Eu écrivant aux Corinthiens : « Que tout se fasse avec charité (7) », il montre clairement que même lus reproches et les corrections qui sont toujours trouvées dures et amères par ceux qui les méritent, doivent

1. I Cor. XII, 31 ; XIII ; XIV, 1. — 2. Gal. V, 13, 14. — 3. Rom. XIII, 8. — 4. Coloss. III, 14. — 5. I Tim. I, 5. — 6. I Cor. XVI, 14.

287

se faire avec charité. Voilà pourquoi, après avoir dit ailleurs : « Reprenez ceux qui sont dérégés , comme ceux qui ont l'esprit abattu, supportez les faibles, soyez patients envers tous », il s'empresse d'ajouter : « Prenez garde que nul ne rende à un autre le mal pour le mal (1) ». Donc, quand on reprend ceux qui sont dérégés, on ne rend pas le mal pour le mal, mais plutôt le bien pour le mal. Or, tous ces peureux effets, par quoi sont-ils produits, si ce n'est par la charité ?

35. L'apôtre saint Pierre nous dit : « Avant tout ayez les uns pour les autres une charité réciproque et continuelle, parce que la charité couvre la multitude des péchés (2) ». L'apôtre saint Jacques écrit également : « Si toutefois vous accomplissez parfaitement la loi royale, selon les Écritures : Vous aimerez votre prochain comme vous-même, vous êtes dans la bonne voie (3) ». L'apôtre saint Jean : « Celui qui aime son frère demeure dans la lumière (4) » ; et encore : « Celui qui n'est pas juste n'est pas de Dieu, pas plus que celui qui n'aime pas son frère ; parce que telle est la Prédication que nous avons entendue dès le commencement, de nous aimer les uns les autres » ; et encore : « Tel est son commandement : que nous croyions au nom de son Fils Jésus-Christ, et que a nous nous aimions les uns les autres (5) » ; ailleurs : « Nous avons reçu de lui ce commandement, que celui qui aime Dieu, aime également son prochain (6) » ; un peu

plus loin : « Nous reconnaissons en cela que nous aimons les enfants de Dieu, lorsque nous aimons Dieu et que nous observons ses commandements ; car telle est la charité de Dieu, que nous mettions ses préceptes en pratique, car ils ne sont pas trop difficiles (7) ». Dans sa seconde épître : « Ce n'est point un commandement nouveau que je vous donne, car nous l'avons reçu dès le commencement : aimons-nous les uns les autres (8) ».

36. Le Sauveur nous dit également que toute la loi et les Prophètes sont renfermés dans le double précepte de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain (9). Au sujet de ce double précepte nous lisons dans l'Évangile de saint Marc . « L'un des Scribes, qui avait

1. II Thess. V, 14, 15.— 2. I Pier. IV, 8.— 3. Jacq. II, 8.— 4. I Jean, II, 10.— 5. Id. III, 10, 23.— 6. Id. IV, 21.— 7. Id. V, 2, 3.— 8. II Jean, 5. — 9. Matt. XXII, 40.

entendu les questions adressées au Sauveur, a s'approcha à son tour, et voyant la sagesse « des réponses précédentes, lui demanda quel était le premier de tous les commandements. Jésus lui répondit : Voici le premier de tous les commandements: Écoute Israël, le Seigneur ton Dieu est le seul Dieu ; tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur , de toute ton âme et de tout ton esprit ; tel est le premier commandement. Mais le second est semblable au premier : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Il n'est point de plus grand commandement que ceux-là (1) ». Enfin nous lisons dans l'Évangile de saint Jean : « Je vous donne un commandement nouveau, c'est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés moi-même. C'est à ce signe que tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres (2).

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XVIII. LA CHARITÉ VIENT DE DIEU.**

37. Ces préceptes de la dilection, c'est-à-dire de la charité, sont tellement grands et importants, que tout ce que l'homme peut faire de bien, n'est absolument d'aucune utilité, s'il agit sans la charité. Or, de tels préceptes, ne serait-ce pas en vain qu'ils seraient donnés aux hommes, si les hommes n'avaient pas le libre arbitre de leur volonté? Or, il est bien constant que ces préceptes sont clairement formulés dans la loi ancienne et dans la loi nouvelle, avec cette différence que la loi nouvelle nous apporte la grâce qui n'était que promise dans la loi ancienne; or, sans la grâce la loi est une lettre qui tue, tandis que dans la grâce se trouve l'esprit qui vivifie. Reste à savoir d'où vient dans les hommes la charité pour Dieu et pour le prochain. Ne vient-elle pas de Dieu lui-même ? En effet, si elle ne vient pas de Dieu, elle vient des hommes, et les Pélagiens ont raison ; mais si elle vient de Dieu, c'est nous qui avons raison contre les Pélagiens. Eh bien ! faisons asseoir au milieu de nous l'apôtre saint Jean, qu'il soit notre juge et qu'il nous dise : « Mes frères bien-aimés, aimons-nous les uns les autres ». A ces paroles de saint Jean, les Pélagiens triomphent et s'écrient : Pourquoi ce précepte nous

1. Marc, XII, 28-31. — 2. Jean, XIII, 31, 35.

est-il imposé, si ce n'est parce que nous tenons de nous-mêmes le pouvoir de nous aimer les uns les autres ? Or, d'une seule parole saint Jean confond leur orgueil, en affirmant que « la charité vient de Dieu (1) ». La charité ne vient donc pas de nous, mais de Dieu. « Aimons-nous les uns les autres, parce que la charité vient de Dieu ». Pourquoi ces paroles, si ce n'est pour avertir, par ce précepte, le libre arbitre de chercher le don de Dieu ? Or, cet avertissement lui serait parfaitement inutile, s'il ne recevait d'abord un peu de charité, afin qu'il en demande lui-même davantage, c'est-à-dire assez pour accomplir le précepte qui lui est imposé. « Aimons-nous les uns les autres », voilà la loi ; « parce que la charité vient de Dieu », voilà la grâce. En effet, la sagesse de Dieu porte sur sa « langue la loi et la miséricorde ». De là cette parole du psaume : « Celui qui a donné la loi donnera également la bénédiction (2) ».

38. Mes frères, que personne ne nous jette dans l'illusion, car nous n'aimerions pas Dieu si lui-même ne nous avait aimés le premier. C'est encore la pensée clairement exprimée par saint Jean : « Aimons donc, puisque Dieu lui-même nous a aimés le premier (3) ». La grâce nous fait aimer la loi, mais la loi sans la grâce ne fait de nous que des prévaricateurs. D'ailleurs, c'est bien là le sens de ces paroles du Sauveur à ses disciples : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi-même qui vous ai choisis (4) ». Si c'est nous qui avons aimé les premiers, de telle sorte que par là nous ayons mérité que Dieu nous aimât, c'est nous qui d'abord avons choisi Dieu, et mérité par là que Dieu nous choisît à son tour. Or, celui qui est la vérité même nous tient un langage diamétralement opposé : « Ce n'est pas vous, dit-il, qui m'avez choisi ». Si donc vous n'avez pas choisi Dieu les premiers, vous ne l'avez pas non plus aimé les premiers, car comment choisir celui qu'on n'aimerait pas ? « C'est moi », dit-il, « qui vous ai choisis ». Ces Apôtres ne l'ont-ils pas choisi depuis, et ne l'ont-ils pas préféré à tous les biens de ce siècle ? Ils l'ont choisi, sans doute, mais parce qu'eux-mêmes l'avaient d'abord été les premiers ; et ce n'est point parce qu'ils avaient choisi, qu'ils ont été choisis. Quel mérite pourrait présenter

1. I Jean, IV, 7.— 2. Prov. III, 16, selon les sept.— 3. Ps. LXXXIII, 8. — 4. I Jean, IV, 19. — 5. Jean, XV, 16.

l'élection faite par des hommes, s'ils n'étaient eux-mêmes prévenus par la grâce de Dieu les choisissant avant tout mérite de leur part ? De là cette formule de bénédiction employée par, l'Apôtre à l'égard des Thessaloniciens « Que le Seigneur vous fasse croître de plus dans la charité que vous avez les uns envers les autres et envers tous (1) ». Cette bénédiction qui avait pour but de nous inspirer un amour réciproque nous a été donnée par celui qui nous avait imposé le précepte de nous aimer les uns les autres. Dans un autre passage, sachant bien que quelques-uns parmi eux possédaient déjà ce qu'il souhaitait à tous, le même Apôtre s'exprimait en ces termes : « Nous devons rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de grâces ; et il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'augmente de plus en plus, et que la charité que vous avez les uns pour les autres s'accroît tous les jours (2) ». Par ces paroles il les avertissait de ne point s'enorgueillir comme possédant par eux-mêmes un don qu'ils ne tenaient que de Dieu. Si, leur dit-il, votre foi s'augmente de plus en plus, et si la charité que vous avez les uns pour les autres s'accroît tous les jours, nous devons en rendre grâces à Dieu pour vous, et non pas vous féliciter vous-mêmes, comme si vous ne teniez que de vous ces précieux avantages.

39. Saint Paul écrit à Timothée : « Dieu ne nous a pas donné l'esprit de crainte, mais l'esprit de vertu, de charité et de continence (3) ». Ces paroles ne signifient pas assurément que nous n'avons pas reçu l'esprit de crainte de Dieu, crainte qui est assurément un don précieux de Dieu, selon cette parole d'Isaïe : « Viendra se reposer sur

lui l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété et l'esprit de crainte de Dieu (4) ». Cette crainte n'est pas celle qui porta saint Pierre à renier son Maître ; l'esprit de crainte, tel que nous l'avons reçu, nous est désigné dans ces paroles du Sauveur . « Craignez celui qui a le pouvoir de perdre votre âme et votre corps dans les flammes éternelles ; je vous le dis en vérité, c'est celui-là que vous devez craindre ». Ces paroles de Jésus-Christ avaient pour but de nous empêcher de renier

1. I Thess. III, 12. — 2. II Thess. I, 3. — 3. II Tim. I, 7. — 4. Isa, XI, 2, 3.

289

Jésus-Christ sous le coup de cette même crainte qui jeta saint Pierre dans un trouble si profond. Cette crainte humaine, le Sauveur veut précisément nous en dépouiller quand il nous dit : « Gardez-vous de craindre ceux qui tuent le corps, mais en dehors de cela n'ont plus aucun pouvoir (1) ». Telle est la crainte dont nous n'avons pas reçu l'esprit, quand au contraire nous avons reçu l'esprit de vertu, de charité et de continence. Parlant de cet esprit, l'Apôtre écrivait aux Romains : « Nous nous glorifions dans nos tribulations, sachant que la tribulation produit la patience, la patience produit l'épreuve, l'épreuve produit l'espérance, et l'espérance n'est point confondue, car la charité a été répandue dans nos coeurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné (2) ». Si donc la tribulation, au lieu de détruire, produit au contraire la patience, ce n'est point là notre oeuvre propre, mais l'oeuvre du Saint-Esprit qui nous a été donné et qui agit en nous par cette charité, don manifeste du Seigneur. Il écrit aux Ephésiens : « Que la paix soit à nos frères et la charité avec la foi ». Ce sont là des biens précieux, mais par qui nous sont-ils donnés? « Par Dieu le Père », dit-il, « et par Notre-Seigneur Jésus-Christ (3) ». Donc ces biens si précieux ne sont autre chose que des dons de Dieu.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XIX. LA CHARITÉ ET LA SCIENCE.**

4. Il ne faut pas nous étonner que la lumière brille dans les ténèbres, et que les ténèbres ne la comprennent pas (4). Sur les lèvres de saint Jean, la lumière dit : « Voyez quelle charité le Père nous a donnée, jusqu'à nous accorder le nom et la qualité d'enfants de Dieu (5) ». Et sur les lèvres des Pélagiens, les ténèbres s'écrient : La charité que nous possédons ne vient que de nous. S'ils avaient la véritable charité, c'est-à-dire la charité chrétienne, ils sauraient de quelle source unique elle peut leur venir. Il le savait bien, cet Apôtre qui disait : « Nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais l'esprit qui vient de Dieu, afin que nous sachions quels sont les bienfaits que Dieu, nous accorde (6) ». Saint Jean nous dit : « Dieu est charité (7) ». Quant aux Pélagiens, ils prétendent posséder Dieu

1. Luc, XII, 5, 4.— 2. Rom. V, 3-5.— 3. Eph. VI, 23.— 4. Jean, I, 5.— 5. I Jean, III, 1. — 6. I Cor. II, 12. — 7. I Jean, IV, 16.

lui-même, non pas en vertu d'un don spécial de Dieu lui-même, mais parler propre

puissance; et tout en avouant que la science de la loi nous est venue de Dieu, ils veulent ne tenir que d'eux-mêmes la charité. Ils n'entendent donc pas cette parole de l'Apôtre : « La science enfle, mais la charité édifie (1) ». Quoi de plus inepte, de plus insensé et de plus éloigné de la sainteté même de la charité, que de rapporter à Dieu cette science qui enfle quand elle n'est pas unie à la charité, tandis que nous tiendrions exclusivement de nous-mêmes cette charité qui empêche la science de tomber dans l'enflure de l'orgueil ? L'Apôtre a dit de « la charité de Jésus-Christ, qu'elle surpasse toute science (2) »; se peut-il donc que l'on attribue à Dieu cette science qui doit se soumettre à la charité, tandis que les hommes ne devraient qu'à eux-mêmes cette charité qui surpasse toute science ? La foi véritable et la saine doctrine viennent de Dieu, selon cette parole : « C'est de sa face que découlent la science et l'intelligence (3) »; il est également écrit : « La charité vient de Dieu (4) ». Nous lisons : « L'esprit de science et de piété (5) »; nous lisons aussi : « L'esprit de vertu, de charité et de continence (6) ». Mais la charité est un don plus précieux que la science, car la science dans l'homme, pour ne point s'enfler d'orgueil, a besoin de la charité ; tandis que « la charité n'est point jalouse, n'agit point témérairement et ne s'enfle pas (7) ».

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XX. DIEU TIENT DANS SES MAINS LE COEUR ET LA VOLONTÉ DES MÉCHANTS.**

41. Je crois avoir suffisamment discuté contre ceux qui se posent audacieusement en adversaires de la grâce divine qui ne nous laisse notre volonté humaine que pour la rendre bonne de mauvaise qu'elle était. Dans cette discussion, c'est moins ma parole que j'ai fait entendre que celle des divines Ecritures, dont je vous ai cité les oracles les plus évidents sur la matière qui nous occupe. En étudiant avec soin ces oracles sacrés, on reste convaincu que Dieu non-seulement rend bonnes par sa grâce les volontés humaines jusque-là mauvaises, et qu'après les avoir rendues bonnes, il les dirige vers des actes

1. I Cor. VIII, 1. — 2. Eph. III, 19. — 3. Prov. II, selon les Sept. — 4. I Jean, IV, 7.— 5. Isa, XI, 2.— 6. II Tim. 1, 7.— 7. I Cor. XIII, 4.

290

bons et vers la vie éternelle; mais encore qu'il exerce une puissance absolue sur celles de ces volontés qui conservent le sceau du siècle, de telle sorte que, comme il le voudra et quand il le voudra, il les incline soit à recueillir ses bienfaits, soit à subir ses châtiments, et tout cela à son gré et par suite de ses décrets mystérieux, mais toujours justes. En effet, nous voyons que certains péchés sont le châtiment d'autres péchés, comme il y a des vases de colère préparés, dit l'Apôtre, pour la perte éternelle (1).

L'endurcissement de Pharaon n'a-t-il pas eu pour cause de montrer la vertu de Dieu sur ce prince malheureux (2) ? Telle nous apparaît la fuite des Israélites en présence de leurs ennemis de la ville de Gai : la crainte les saisit tout à coup et leur inspira de fuir, mais cette crainte elle-même ne fut autre chose que le mode de vengeance que Dieu tira de leurs péchés; de là ce mot du Seigneur à Josué : « Les enfants d'Israël ne purent subsister en présence de leurs ennemis (3) ». Que veulent dire ces mots : « Ne purent subsister? »

Pourquoi ne se maintenaient-ils point par leur libre arbitre, et pourquoi leur volonté troublée parla crainte leur inspirait-elle de fuir? N'est-ce point parce que Dieu règne sur les volontés des hommes, et que dans sa colère il peut subitement les rendre esclaves de leur crainte? C'était bien par l'effet de leur propre volonté que les ennemis d'Israël faisaient la guerre au peuple de Dieu, sous le gouvernement de Josué. Et cependant nous lisons dans l'Écriture: « Le Très-Haut fortifia leur cœur, afin qu'ils engageassent le combat contre Israël, et qu'ils fussent exterminés (4) ».

Était-ce uniquement sous l'inspiration de sa propre volonté, que le malheureux fils de Gémini couvrait David des plus grandes malédictions? Quelle fut la réponse de David alors rempli d'une haute, pieuse et véritable sagesse? Que dit-il à celui qui voulait frapper l'auteur de ces malédictions? « Qu'y a-t-il de commun entre moi et vous, fils de Sarvia? Laissez-le et qu'il continue à maudire, puisque le Seigneur l'a chargé de maudire David. Et qui donc lui dira: Pourquoi une telle conduite de votre part? » La sainte Écriture voulant nous faire connaître toute la pensée de David, ne craint pas de se livrer à

1. Rom. IX, 22. — 2. Exod. VII, 3; X, 1. — 3. Josué, VII, 4, 12. — 4. Id. XI, 20.

une sorte de répétition et continue: « David dit à Abessa et à tous ses serviteurs: Voici que mon fils qui est sorti de mon sein cherche à me faire mourir; et le fils de Gémini se joint à la révolte. Laissez-le me maudire, puisque Dieu le lui a dit, et le Seigneur verra mon humilité, et il me comblera de biens à cause des malédictions que je subis en ce jour (1) ». Comment donc Dieu commanda-t-il à cet homme de maudire David? Quel sage nous donnera l'interprétation de cette énigme? Assurément ce ne fut pas un de ces commandements dont l'accomplissement prouve une louable obéissance; mais la volonté de cet homme était déjà mauvaise par son propre vice, et Dieu, par un décret mystérieux et juste, l'inclina à commettre ce nouveau péché; tel est le sens de ces paroles: « Et Dieu le lui a dit ». Si, dans son action, il n'avait fait qu'obéir à un précepte formel du Seigneur, il serait digne d'éloges plutôt que de mériter un châtement, et nous voyons par la suite que ce châtement lui fut infligé.

D'ailleurs nous connaissons le motif pour lequel le Seigneur lui dit de maudire David, c'est-à-dire inclina son cœur mauvais à commettre ce péché: « Afin », dit David, « que le Seigneur voie mon humilité et qu'il me comble de biens à cause des malédictions que je subis en ce jour ». Ce passage nous prouve clairement que Dieu se sert quelque fois des méchants pour la gloire et l'avantage des bons. C'est ainsi que Judas trahissant son Maître, et les Juifs crucifiant Jésus-Christ, furent les instruments coupables dont Dieu se servit pour opérer notre salut. Et ces crimes ne furent-ils pas l'occasion de tous ces biens qui découlèrent sur les peuples fidèles? Dieu se sert même, et très-justement, du démon pour exercer et éprouver la foi et la piété des bons, non pas qu'il ait lui-même besoin de connaître le résultat de cette épreuve, puisque l'avenir lui est connu, mais cette épreuve peut nous être nécessaire, fût-ce même dans le mode sous lequel elle se présente. N'est-ce point sous l'inspiration de sa propre volonté qu'Absalon conçut le projet qui devait lui être fatal? Et cependant il le conçut, parce que le Seigneur avait exaucé la prière par laquelle David demandait qu'il en fût ainsi. De là cette parole de l'Écriture: « Le Seigneur ordonna « de renverser l'excellent dessein d'Achitophel,

1. II Rois, XVI, 5-12.

afin de faire retomber tous les maux sur Absalon (1) ». Le dessein d'Achitophel était bon, parce qu'il pouvait servir la cause dans laquelle il était engagé, c'est-à-dire la révolte d'Absalon contre son père; et en effet, David pouvait être écrasé, si le Seigneur n'avait empêché la réalisation des plans conçus par Achitophel; et en effet Dieu, agissant sur le cœur d'Absalon, lui inspira de rejeter ces plans et d'en choisir un autre qui ne devait pas réussir.

---

## **CHAPITRE XXI. DIEU AGIT SUR LE COEUR DES HOMMES POUR INCLINER LEUR VOLONTÉ.**

42. Qu'il est donc grand ce Dieu qui fait tourner à l'accomplissement de ses desseins éternels le cœur même des méchants, tout en rendant à chacun d'eux selon ses oeuvres ! Roboam, fils de Salomon, avait reçu des vieillards le sage conseil de ne point se montrer dur à l'égard du peuple; mais il méprisa cet avis, répondit avec hauteur et menace à ces vieillards, et s'abandonna tout entier à la direction de ses jeunes courtisans. Cette détermination n'était-elle point parfaitement volontaire de sa part? Et cependant, le schisme des dix tribus qui se choisirent pour roi Jéroboam, ne fut que l'accomplissement d'une menace prophétique lancée par le Seigneur sous le règne précédent. Écoutons l'Écriture : « Le roi refusa d'écouter les remontrances du peuple, car le Seigneur l'avait abandonné et devait réaliser la parole qu'il avait formulée par l'organe d'Achias Sélonite , touchant Jéroboam , fils de Natbath (2) ». La cause de ce grand événement fut librement posée parla volonté de l'homme, et cependant il ne laissait pas d'être un châtiment direct de la part du Seigneur.

Lisez les Paralipomènes, et dans le second livre vous rencontrerez ces paroles : « Le Seigneur suscita sur Joram l'esprit des Philistins et des Arabes, dont le territoire confinait à l'Éthiopie ; ils se réunirent donc contre le royaume de Juda, le ravagèrent, et se firent une proie de tout ce qu'ils purent trouver dans le palais du roi (3) ». Il suit de là que Dieu suscite lui-même des ennemis pour ravager les contrées qu'il juge dignes de ce rigoureux châtiment. Et pourtant dira-t-on que c'est sans aucune volonté de leur

1. II Rois, XVII, 14.— 2. III Rois, XII, 3-20.— 3. II Par. XXI, 16,17.

part que ces Philistins et ces Arabes vinrent fondre sur le royaume de Juda? ou bien que cette démarche leur fut tellement personnelle qu'il ne serait plus vrai de dire que Dieu suscita leur esprit pour réaliser cette expédition? Tout ce que l'on peut dire, c'est que cette action fut parfaitement volontaire de leur part, et que cependant Dieu lui-même suscita leur esprit pour ce dessein. Ou plutôt, en changeant l'ordre de ces propositions, on doit dire que Dieu suscita leur esprit, et que cependant ils agirent en pleine liberté. En effet, le Tout-Puissant peut déterminer jusque dans le cœur des hommes le mouvement même de leur volonté, de telle sorte qu'il accomplit par eux ce qu'il veut accomplir par eux, et même alors ses oeuvres sont toujours inspirées par la justice la plus rigoureuse.

Recueillons ces paroles d'un homme de Dieu au roi Amasias : « N'appellez point dans vos rangs l'armée d'Israël, car le Seigneur n'est point avec Israël ni avec les enfants d'Ephrem ; si donc vous placez en eux votre confiance, le Seigneur vous mettra en fuite devant vos ennemis, car c'est au Seigneur qu'il appartient, soit de vous secourir, soit de vous faire prendre la fuite (1) ». Comment la puissance de Dieu aide-t-elle aux uns dans la guerre en leur donnant la confiance, tandis qu'elle disperse les autres en les frappant de crainte? N'est-ce point parce que le Seigneur fait tout ce qu'il veut au ciel et sur la terre (2), et même jusque dans le cœur des hommes? En effet, nous lisons un peu plus loin : « Maintenant restez dans votre demeure. Pourquoi provoquez-vous au mal et tombez-vous, et Juda avec vous (3) ? » L'Écriture ajoute : « Amasias n'écoula point ce conseil; car le



Seigneur avait résolu de le livrer entre les mains de ses ennemis, parce que lui et son peuple avaient adoré les dieux d'Edom (4) ». Pour punir le crime d'idolâtrie et exercer contre lui une trop juste vengeance, Dieu agit dans son cœur de telle sorte que ce malheureux prince refusa d'écouter le conseil qui lui était donné, et se lança dans une guerre où il devait périr, lui et toute son armée.

Le Seigneur nous dit par son prophète Ezéchiel: « Si le Prophète se trompe et parle, moi, le Seigneur, j'ai séduit ce Prophète ;

1. II Par. XXV, 7, 8.— 2. Ps. CXXXIV, 6.— 3. IV Rois, XIV, 9, 10.— 4. II Par. XXV. 20.

292

j'étendrai ma main sur lui, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple (1) ». Le livre d'Esther nous raconte la vie d'une femme israélite devenue sur la terre de l'exil l'épouse d'un roi étranger, Assuérus. Après l'ordre porté par ce roi d'exterminer tous les Juifs dans toutes les parties de l'empire, Esther comprit que c'était pour elle un devoir d'intercéder en faveur de ce peuple, et d'adresser à Dieu de ferventes prières; ne fallait-il pas qu'elle fût sous le coup d'une impérieuse nécessité, pour oser se présenter devant le roi, malgré la défense la plus formelle (2)? Maintenant écoutons l'Écriture : « Tel le regard d'un taureau furieux, tel celui que le roi jeta sur elle; la reine fut saisie de crainte, son front devint pâle et livide, et s'affaissant sur elle-même, elle se courba sur la tête de l'esclave qui la précédait; mais Dieu changea le cœur du roi, dont l'indignation lit place tout à coup à la douceur la plus touchante (3) ».

Nous lisons dans les Proverbes de Salomon : « Tel le mouvement de l'eau, tel le cœur d'un roi dans la main de Dieu ; il l'inclinera selon sa pleine volonté (4) ». Dans le psaume cent quatrième, la conduite du Seigneur à l'égard des Egyptiens nous est ainsi dépeinte : « Le Seigneur changea leur cœur pour y donner place à la haine contre son peuple et à la persécution de ses serviteurs (5) ». Venons aux lettres apostoliques. Dans l'épître de saint Paul aux Romains, voici ce que nous lisons : « C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, à l'impureté » ; et un peu plus loin : « C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses » ; enfin : « Et comme ils n'ont pas fait usage de la connaissance qu'ils avaient de Dieu, Dieu aussi les a livrés à un sens dépravé, en sorte qu'ils ont fait des actions indignes (6) ». Dans la seconde épître aux Thessaloniens nous lisons : « Parce qu'ils n'ont pas reçu et aimé la vérité pour être sauvés, Dieu leur enverra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge , afin que tous ceux qui n'ont point cru la vérité et qui ont consenti à l'iniquité soient condamnés (7) ».

43. Ces témoignages de la sainte Écriture et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de

1. Ezéch. XIV, 9. — 2. Esther, III et IV. — 3. Id. V, selon les Sept.— 4. Prov. XXI, 1.— 5. Ps. CIV, 25.— 6. Rom. I, 24, 26, 28.— 7. II Thess. II, 10, 11.

rapporter, prouvent clairement que Dieu agit dans le cœur des hommes pour incliner comme il le veut leur volonté, soit vers le bien dans sa miséricorde, soit vers le mal pour les punir, et cela par un dessein toujours juste, quelquefois manifeste et quelquefois mystérieux. Qu'il n'y ait point en Dieu d'iniquité, c'est là en effet le premier et éternel principe de la foi dans votre cœur (1). Par conséquent, lorsque vous lisez dans les saintes Lettres que Dieu séduit les hommes, qu'il aveugle ou endurecit leur cœur, soyez toujours assurés que cette conduite n'est que le châtement mérité par leurs crimes, et vous vous épargnerez ainsi l'application de ce proverbe de Salomon : « La folie de l'homme viole les voies de Dieu, et il accuse Dieu dans son cœur (2) ». Quant à la grâce, elle n'est point donnée à l'homme en vertu de mérites précédents, autrement la grâce n'est plus la grâce (3), puisqu'elle n'est appelée grâce que parce qu'elle est donnée gratuitement. Si

donc, soit par lui-même , soit par ses anges bons ou mauvais, soit de toute autre manière, le Seigneur peut agir dans le cœur des méchants, selon leurs mérites et leurs péchés, dont il n'est pas lui-même la cause, et qu'ils ont contractés, soit par le vice originel, soit par l'effet de leur propre volonté, qu'y a-t-il d'étonnant que, par le Saint-Esprit, Dieu opère le bien dans le cœur des élus, lui qui de ces coeurs mauvais a su faire des coeurs justes et bons ?

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XXII. LES JUGEMENTS DE DIEU SONT INCOMPRÉHENSIBLES.**

Malgré tout cependant les Pélagiens s'obstinent à soutenir que les hommes ne sont justifiés qu'en vertu de mérites antérieurs, et ils ne veulent pas comprendre qu'une telle doctrine est une véritable négation de la grâce. Mais enfin, s'il s'agit des adultes, cette erreur a encore une certaine raison d'être ; quant aux enfants, c'est autre chose, et je délève ces hérétiques de s'expliquer sur ce point. En effet, ces enfants n'ont absolument aucune volonté de recevoir la grâce, comment donc leur sup. poser des mérites antérieurs ? Souvent même nous les voyons se débattre et pleurer lorsqu'on les baptise et qu'on leur administre les sacrements divins ; une telle conduite, s'ils jouissaient du libre arbitre, serait assurément

1. Rom. IX, 14. — 2. Prov. XIX, 3. — 3. Rom. II, 6.

293

de leur part un grand péché d'impiété. Et pourtant, malgré cette résistance, ils reçoivent et conservent la grâce, sans qu'on puisse leur attribuer aucun mérite antérieur, autrement la grâce ne serait plus la grâce. Quelquefois même cette grâce est accordée à des enfants d'infidèles, lorsque, par un dessein mystérieux de la Providence, ces enfants tombent, de quelque manière que ce soit, au pouvoir de quelques catholiques ; d'autres fois des enfants d'infidèles n'obtiennent pas cette grâce, par suite de je ne sais quel obstacle qui empêche de venir à leur secours. Tout cela se fait par un dessein mystérieux de Dieu, dont les jugements sont incompréhensibles et les voies impénétrables.

Ecoutez sur ce point les révélations prophétiques de l'Apôtre. C'est des Juifs et des Gentils qu'il écrivait aux Romains, c'est-à-dire aux Gentils : « Comme autrefois vous ne croyiez point en Dieu, et que vous avez ensuite obtenu miséricorde, à cause de leur incrédulité ; de même à présent les Juifs n'ont point cru, afin que vous reçussiez miséricorde, et afin qu'à leur tour ils reçoivent miséricorde. Car Dieu a renfermé tous les hommes dans l'incrédulité, afin de pouvoir exercer sa miséricorde envers tous (1) ». A la vue de ces paroles , saisi d'admiration pour cette dernière sentence aussi vraie que profonde : « Dieu a renfermé tous les hommes dans l'incrédulité, afin d'exercer sa miséricorde envers tous » , faisant pour ainsi dire le mal, afin d'en tirer le bien, il s'écrie : « O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables ! » Ne tenant aucun compte de ces jugements incompréhensibles et de ces voies impénétrables, des hommes pervers, toujours prompts à accuser, et incapables de comprendre, reprochaient à l'Apôtre

d'avoir dit : « Pourquoi ne ferions-nous pas le mal pour qu'il en arrive le bien (2)? »

A Dieu ne plaise que l'Apôtre ait tenu ce langage, que lui attribuaient des hommes grossiers, parce qu'ils lui avaient entendu dire: « La loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché ; mais où il y a eu abondance dû péché, la grâce, a surabondé (3) ». Toutefois la grâce a cette efficacité, que le bien se fait par ceux-là mêmes

1. Rom. XI, 30-33. — 2. Id, III, 8. — 3. Id. V, 20.

qui ont fait le mal, non pas dans le but de les faire persévérer dans le mal, mais pour leur faire espérer qu'ils obtiendront la récompense de leurs bonnes oeuvres. Ils ne doivent donc pas dire : « Faisons le mal afin qu'il en arrive le bien » ; mais : Nous avons fait le mal, et le bien nous est venu ; maintenant faisons donc le bien , afin que dans le siècle futur nous recevions le bien pour le bien, nous qui sur la terre avons reçu le bien pour le mal. De là cette parole du psaume : « Je chanterai, Seigneur, votre miséricorde et votre jugement (1) ». C'est pourquoi le Fils de l'homme n'est pas venu dans le monde, pour juger le monde, mais pour le sauver (2): telle est l'oeuvre de la miséricorde; plus tard il viendra juger les vivants et les morts, ce sera l'oeuvre de la justice et du jugement ; quoique cependant, dès ce monde, le salut ne se fasse que par suite d'un jugement occulte. De là ces paroles : « Je suis venu dans ce monde pour juger, afin que ceux qui ne voient pas, voient, et afin que ceux qui voient soient frappés d'aveuglement (3) ».

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XXIII. DIEU FAIT MISÉRICORDE A QUI IL VEUT.**

45. Ne craignez donc pas de faire appel aux jugements mystérieux du Seigneur lorsque, dans une cause qui est commune à tous les enfants, puisqu'ils reçoivent tous d'Adam la souillure originelle, vous voyez celui-ci parvenir au baptême et celui-là privé de ce secours et mourant sans baptême ; celui-ci laissé sur la terre après son baptême, quoique Dieu sache parfaitement qu'il deviendra un impie, et celui-là, mourant aussitôt après son baptême, de crainte que le mal ne vienne à changer son intelligence (4). En face de tous ces mystères, gardez-vous d'accuser le Seigneur d'injustice ou d'imprévoyance, car il est lui-même la source de toute justice et de toute sagesse. Selon le conseil que je vous adressais au début de ce discours, conservez les mêmes sentiments et demeurez dans la même règle pour tout ce qui regarde les, connaissances auxquelles vous êtes parvenus, et Dieu vous révélera ce que vous devez en croire (5), si ce n'est pas dans cette vie, ce sera dans l'autre; car tout ce qui est caché sera un jour manifesté (6).

1. Ps. C, I. — 2. Jean, III, 17. — 3. Id. IX, 39. — 4. Sag. IV, 11. — 5. Philipp. III, 16, 15. — 6. Matt. X, 26.

Lorsque vous entendez cette parole du Seigneur : « Moi, le Seigneur, j'ai séduit ce prophète (1) » ; et celle de l'Apôtre : « Dieu fait miséricorde à qui il veut, et il enduret celui qu'il veut (2)», croyez fermement que la cause de cette séduction et de cet endurcissement n'est autre que la culpabilité même de celui que Dieu laisse tomber dans ce double malheur. Quant à celui qui obtient miséricorde, sachez que cette miséricorde est purement une grâce de Dieu qui rend, non pas le mal pour le mal, mais le bien pour

le mal. Gardez-vous de conclure que Pharaon ait été privé de son libre arbitre, parce que le Seigneur nous dit dans divers passages de l'Écriture : « J'ai endurci Pharaon ; j'ai endurci ou j'endurcirai le cœur de Pharaon (3) ». Ce serait une erreur de penser que Pharaon lui-même n'a pas endurci son propre cœur. Ne lisons-nous pas de ce prince, quand eut disparu de l'Égypte la plaie des mouches : « Et Pharaon endurecît alors son cœur et refusa de laisser aller le peuple d'Israël (4). » Ainsi donc Dieu, par un juste jugement, endurecît le cœur de ce roi, et Pharaon s'endurcît lui-même par l'usage criminel qu'il fit de son libre arbitre.

Soyez donc pleinement assurés que vos travaux ne seront pas stériles si vous persévérez jusqu'à la fin dans votre sainte entreprise. Car ce Dieu qui sur la terre délivre les hommes sans aucun mérite de leur part, à la fin des siècles rendra à chacun selon ses œuvres (5). Il rendra le mal pour le mal, parce qu'il est juste ; il rendra aussi le bien pour le mal, parce qu'il est bon, et le bien pour le bien, parce qu'il est bon et juste ; mais il ne saurait rendre le mal pour le bien, puisqu'il ne peut y avoir en lui aucune injustice. Il rendra donc le mal pour le mal, c'est-à-dire le châtement pour le péché ; il rendra le bien pour le mal, c'est-à-dire la grâce après le péché et enfin il rendra le bien pour le bien, c'est-à-dire la grâce pour la grâce.

1. Ezéch. XIV, 9. — 2. Rom. IX, 18. — 3. Exod. IV-XIV, passim.— 4. Id. VIII, 32. — 5. Matt. XVI, 27.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XXIV. CONCLUSION.**

46. Relisez attentivement ce livre, et si vous le comprenez, rendez grâces à Dieu s'il est des passages que vous ne comprenez pas, demandez-en à Dieu l'intelligence, et Dieu vous la donnera. Car il est écrit : « Que celui d'entre vous qui désire la sagesse la demande à Dieu, qui donne à tous abondamment, sans reprocher ses dons, et la sagesse lui sera accordée (1) ». Il s'agit de la sagesse qui nous vient du ciel, comme le déclare l'apôtre saint Jacques. Mais il est une autre sagesse que vous devez repousser et dont vous devez demander l'éloignement ; c'est celle que le même Apôtre stigmatise en ces termes : « Si vous avez dans le cœur une jalousie pleine d'amertume et un esprit de contention, ne vous glorifiez point et ne mentez point contre la vérité. Car ce n'est point alors la sagesse qui vient d'en haut, mais c'est une sagesse terrestre, animale et diabolique. En effet, partout où il y a de la jalousie et un esprit de contention, il y a aussi du trouble et toute sorte de mal. Quant à la sagesse qui vient d'en haut, elle est d'abord chaste, puis amie de la paix, modérée, docile, susceptible de tout bien, pleine de miséricorde et de fruits de bonnes œuvres ; elle ne juge point, elle n'est pas dissimulée (2) ». Quels biens ne possédera donc pas celui qui aura demandé et obtenu cette sagesse ? De là comprenez qu'elle est une grâce ; car si cette sagesse venait de nous, elle ne descendrait pas du ciel, et nous n'aurions pas à la demander à ce Dieu qui nous a créés. Mes frères, priez aussi pour nous, afin que nous vivions dans le siècle présent avec tempérance, avec justice et avec piété, étant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons et de l'avènement glorieux de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ (3), à qui appartient l'honneur, la gloire et la puissance avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

1. Jacq. I, 5. — 2. Id. III, 14-17. — 3. Tit. II, 12, 13.

*Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.*

[Haut du document](#)

---